Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9270537
Centre d'intérêt : 100

La Réforme de l'enseignement collégial : dossier d'information : du 20 mars au 6 avril 1992 -- [Québec] : Ministère de l'enseignement supérieur et de la science, [1992]
57 p. : ill. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur et de la science

Descripteur(s) : Enseignement collégial * Cégep * Réforme scolaire * Frais de scolarité * Revue de presse

À l'occasion des 25 ans des cégeps, le MESS a décidé de mettre sur pied une commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial. Cette revue de presse fait état de cet événement, des débats qu'il suscite et également de la crainte de l'imposition de frais de scolarité au collégial.

Type de document :

1270537

DOSSIER D'INFORMATION

REÇU le
30 AVR. 1992
Rép:.....

Sujet	LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
Date	Du 20 mars au 6 avril 1992

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Hausse des frais de scolarité dans les institutions privées?

Pas d'augmentation substantielle à Marie-Victorin pour l'automne 1992

Le mardi 18 février dernier, le ministre québécois de l'Éducation, M. Michel Pagé, annonçait qu'il envisageait de permettre aux institutions d'enseignement privées de hausser leurs frais de scolarité. Pour la direction du Collège Marie-Victorin, il est hors de question d'imposer une nouvelle hausse pour l'automne 1992.

Martin LaSalle

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a elle aussi émis la possibilité de permettre aux collèges privés qu'ils augmentent leurs frais de scolarité.

Reconnaissant que les établissements privés subissaient, depuis quelques années, des réductions importantes de subventions, le directeur général de «Marie-Vic», M. André Beaucage, a souligné que le collège avait déjà fixé ses frais de scolarité pour l'automne prochain et qu'il n'entendait pas les modifier. Ainsi, il n'en coûtera qu'une trentaine de dollars de plus, par rapport à cette année, pour fréquenter Marie-Victorin à l'automne.

En fait, l'institution privée ne veut pas profiter de cette éventuelle possibilité émise par la ministre puisque l'on dit ne pas vouloir «égorger» les étudiants: «Le Collège dispense certains programmes qui ne sont pas offerts ailleurs et hausser les frais de scolarité signifierait, pour certains étudiants, l'abandon de leurs études», de souligner le directeur de l'information de l'institution, M. Normand Bernier.

Pourquoi hausser les frais?

Le ministre Pagé soulignait qu'un projet de réglementation était à l'étude, lequel envisage de permettre aux écoles et collèges privés de hausse leurs frais de scolarité de 50% à 75% de la subvention qu'ils reçoivent du gouvernement.

Pourquoi les deux ministres étudient-ils cette possibilité? Les subventions attribuées aux institutions d'enseignement privées, en 92-93, seront «bonifiées»... de 0%! En parallèle, l'on voudrait permettre au privé de se trouver des fonds supplémentaires par le biais d'une hausse des frais de scolarité.

Et pour 1993?

Selon M. Bernier, il ne semble pas que «Marie-Vic» augmente substantiellement ses frais de scolarité à l'automne 1993. Selon le directeur de l'information, le Collège préférerait augmenter graduellement les droits de scolarité.

Mais une telle attitude ne risque-t-elle pas d'engendrer une augmentation du déficit du Collège? «Non, puisque si nous augmentions substantiellement les frais de scolarité, il y aurait probablement une baisse du nombre d'étudiants», de dire M. Bernier. L'on préférerait donc, à long terme, conserver une plus grande fréquentation, plutôt que d'augmenter drastiquement les frais de scolarité.

Source FLAMBEAU DE L'EST 92-180
LE 3 MARS 1992 - Page — 16

La gratuité de l'enseignement collégial sera remise en question

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement Bourassa entend revoir en profondeur l'avenir de l'enseignement collégial, notamment sa gratuité, au cours des prochains mois.

C'est ce qui ressort du discours inaugural prononcé hier à L'Assemblée nationale. « Après 25 ans, il importe d'apprécier le chemin parcouru, de réactualiser les choix de société qui ont été faits et, surtout, de préciser la façon dont il convient d'orienter l'avenir », a indiqué le gouvernement libéral par la voix du lieutenant-gouverneur.

Le Québec compte 46 établissements publics de niveau collégial avec près de 150 000 étudiants. Ce n'est pas la première fois que la gratuité du système est remise en cause, mais cette fois la discussion sera officielle et pourrait mener à une réforme majeure.

Une commission parlementaire sera convoquée pour repenser l'enseignement à ce niveau, de façon à permettre un large débat auquel pourra participer l'ensemble de la population intéressée.

Le gouvernement promet par ailleurs de s'attaquer énergiquement au problème du décrochage scolaire. Actuellement, 64 p. cent de la clientèle du secondaire obtient un diplôme. D'ici 10 ans, deux emplois sur trois qui seront créés au Canada exigeront une scolarité minimale de 12 ans. Et 50 p. cent de ces nouveaux emplois exigeront 17 ans de formation.

Un plan d'action sur la réussite éducative sera mis de l'avant avec l'objectif d'augmenter de 3 p. cent par année pendant cinq ans le taux de réussite à la fin des études secondaires.

Un autre projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique sera soumis à l'Assemblée nationale, au cours de la prochaine législature. Des modifications à la Loi sur l'enseignement privé seront également apportées, promet le gouvernement Bourassa.

2

Source La Presse 92-11-1
2 mars 92 Page A 14 3

Québec entend réviser tout le système du cours collégial

Québec (PC)

Dans son discours inaugural, le gouvernement Bourassa a annoncé son intention de revoir tout le système actuel de l'enseignement collégial.

Après 25 ans d'existence, le gouvernement croit utile de «réactualiser» les choix de société qui ont été faits alors, a souligné le lieutenant-gouverneur Martial Asselin dans son adresse aux parlementaires de l'Assemblée nationale.

Discours inaugural à Québec

Parmi la centaine de mesures annoncées par son gouvernement, le premier ministre Bourassa a aussi mis l'accent sur la formation de la main-d'oeuvre et sur la nécessité de relancer l'économie. Il a notamment annoncé un plan de redressement durable du Grand Montréal.

Le gouvernement proposera un plan d'action sur la réussite éducative, révisera l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique, mènera la lutte à la violence conjugale et familiale, cherchera à moderniser les structures municipales et adoptera une politique sur l'immigration et l'intégration.

L'économie

Dans le secteur économique, le premier ministre a rappelé qu'un «ralentissement très prononcé» paralysait le Québec depuis 20 mois.

Il a vanté les mesures prises par son gouvernement pour faire face à cette crise.

D'autres mesures viendront, dont le projet hydro-électrique de Grande-Baleine «qui demeure un objectif du gouvernement». Ce projet toutefois rencontre plusieurs handicaps dont des difficultés d'exportation vers l'État de New York où 200 000 emplois se sont perdus juste l'an dernier.

Il a invité la Banque du Canada au «réalisme» puisque le taux d'inflation est très bas. «Il y a là une marge de manoeuvre pour ceux qui ont à décider de la politique monétaire», a-t-il averti.

M. Bourassa s'est attardé également sur les difficultés actuelles dans la gestion des finances publiques, au lendemain même où son ministre des Finances Gérard-D. Levesque avouait que le déficit 1991-1992 allait dépasser les 4 milliards $.

Le gouvernement a dû augmenter les taxes, a-t-il confessé. Il a déploré que le service de la dette atteigne maintenant 16 pour cent du budget, contre seulement 4 pour cent en 1970.

Il faudra faire des sacrifices, croit le chef du gouvernement. «L'État-Providence manque de souffle, ici comme ailleurs», a-t-il souligné en citant le cas de la Suède où le modèle de social-démocratie est remis en question.

La solution ne repose pas dans une réduction de taxes jumelée à une augmentation des dépenses et à une critique du déficit, comme le Parti québécois, croit-il, le suggère. «Ceux qui proposent de réaliser ainsi la quadrature du cercle prennent un risque énorme avec leur crédibilité».

3

rce La Tribune 92-183
20 mars 92 Page A7 1

Manif le 7 avril à Québec

La gratuité dans les cégeps, l'ANEQ y tient

MONTRÉAL (PC) — L'Association nationale des étudiants du Québec tient mordicus à la gratuité dans les cégeps et entend se battre si le gouvernement y impose des frais de scolarité.

L'ANEQ a lancé ce message par voie de communiqué, hier, à la suite du message inaugural prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session, jeudi à l'Assemblée nationale.

Le premier ministre a alors fait part de son intention d'évaluer en profondeur les cégeps, 25 ans après leur création.

« Les étudiants vont défendre comme la prunelle de leurs yeux le principe de la gratuité scolaire pour préserver l'accessibilité pour toutes et tous aux études collégiales », avertit l'ANEQ.

« Nous savons que le gouvernement essaiera de faire accepter des frais en touchant, au début, des catégories spécifiques d'étudiants. Sauf que ces tactiques ne nous endormiront pas. »

Déjà, l'ANEQ annonce une manifestation, le 7 avril à Québec.

4

Source LE SOLEIL 92,191
LE 21 MARS 1992 | A16 | 1

L'ANEQ se battra

Montréal (PC) — L'Association nationale des étudiants du Québec tient mordicus à la gratuité dans les cégeps et entend se battre si le gouvernement y impose des frais de scolarité.

L'ANEQ a lancé ce message par voie de communiqué, hier, à la suite du message inaugural prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session, jeudi, à l'Assemblée nationale.

Le premier ministre a alors fait part de son intention d'évaluer en profondeur les cégeps, 25 ans après leur création.

«Les étudiants vont défendre comme la prunelle de leurs yeux le principe de la gratuité scolaire pour préserver l'accessibilité pour toutes et tous aux études collégiales», avertit l'ANEQ.

«Nous savons que le gouvernement essaiera de faire accepter des frais en touchant, au début, des catégories spécifiques d'étudiants. Sauf que ces tactiques ne nous endormiront pas.»

Déjà, l'ANEQ annonce une manifestation, le 7 avril, à Québec.

5

Source Le Journal de Québec 92-191
le 21 mars 1992 Page 18 | 2

Québec annonce un débat public sur le cégep

« Tout est sur la table », dit Robillard en guise de prélude à la commission parlementaire

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LA RÉFLEXION en profondeur sur le rôle, la structure, le fonctionnement des cégeps après 25 ans d'existence, dont LE DEVOIR exposait les grandes lignes le 10 mars, prendra le chemin d'une large consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire à l'Assemblée nationale.

Cette consultation aura lieu à l'automne, à moins que la campagne référendaire qui devrait se dérouler jusqu'au 26 octobre, incite la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, à reporter l'exercice de quelques mois.

En annonçant ses intentions, hier en Chambre, la ministre a dit que « tous les aspects importants de la vie et du fonctionnement des collèges seront sur la table ». La commission parlementaire devra se pencher notamment sur la pertinence de faire cohabiter l'enseignement général et l'enseignement professionnel aussi bien que sur le rôle des collèges dans les dispositifs de développement de la main-d'oeuvre. La formation technique sera la question centrale de cette vaste réflexion.

La commission devra aussi juger le contenu et la structure générale des programmes, les modes de fréquentation et les cheminements étudiants et, par là, tout ce qui a trait à l'admission, à la persévérance aux études, à la diplomation, à la durée des études, les sources et les modes de financement (faut-il maintenir la gratuité ?), l'état et les besoins de la pratique enseignante, les pratiques d'évaluation des apprentissages, des programmes et des établissements, etc.

La formation technique occupera une place centrale car « la formation de ressources humaines qualifiées, notamment dans l'univers mouvant des techniques est un enjeu majeur pour notre participation aux circuits du progrès et de la prospérité », dit Mme Robillard.

« Sans réinventer la roue, il serait tout à fait possible d'aménager nos programmes de formation technique et nos modes de certification de façon à assurer un emboîtement progressif de profils de formation conduisant à des fonctions de travail judicieusement identifiées : des cheminements de formation, incluant même ceux qui sont dispensés au secondaire, pourraient dès lors constituer des étapes clairement définies dans la voie de l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales. »

Avec leurs 125 programmes, les cégeps accueillent près de 70 000 étudiants inscrits à temps complet et quelque 84 000 inscriptions à diverses activités de formation sur mesure à temps partiel.

Le gouvernement a décidé de tenir ce débat dans le décor solennel de l'Assemblée nationale entre autres pour bien montrer qu'il est « disposé à aller au fond des choses » et signifier sa « volonté d'agir », dit la ministre. Celle-ci ne veut pas « une discussion purement académique » ni « en rester aux belles idées » et encore moins que les participants « se complaisent dans la nostalgie ». « Nous nous garderons bien, ajoute-t-elle, de censurer prématurément des idées dérangeantes qui pourraient être porteuses de renouveaux prometteurs. »

Pourquoi un débat maintenant ? L'éducation est revenue depuis quel-

Voir page A-4 : Cégep

Source LE DEVOIR 92 189
LE 26 MARS 1992 Page A1 1

cégeps sont remis sur la sellette « en raison d'une révolution structurelle majeure des rapports mondiaux », affirme Mme Robillard. Une consultation publique permettra aux points de vue de s'exprimer et de se confronter au grand jour.

Entre-temps, le Conseil des collèges remettra prochainement à la ministre une vaste étude sur « le collège de l'an 2000 » et le Conseil supérieur de l'éducation prépare un avis sur la réactualisation de nos objectifs de scolarisation en enseignement postsecondaire. Le ministère ainsi que la Fédération des cégeps préparent des colloques régionaux et un colloque national sur l'enseignement collégial.

Par ailleurs, la réflexion annoncée hier par la ministre de l'Enseignement supérieur sur les cégeps devrait s'étendre à l'ensemble du système éducatif au Québec, incluant l'école primaire et secondaire, estime le Parti québécois.

« L'urgence des problèmes est plus grave au niveau primaire et secondaire qu'au niveau collégial », juge en effet le porte-parole du PQ sur les questions éducatives, M. François Gendron. Ce dernier ne voit pas comment on peut faire une évaluation en profondeur de l'enseignement collégial sans le faire pour l'école primaire et secondaire.

Selon le porte-parole de l'opposition, « ou bien on revoit l'éducation au complet, ou bien on balise les sujets » qui feront l'objet de la commission parlementaire afin que les participants proposent des solutions plus précises à des problèmes bien identifiés. « Là, tout est sur la table et je pense que c'est un peu irréfléchi ».

M. Gendron croit le moment venu d'organiser une seconde commission Parent « si l'on veut refaire de l'éducation une priorité ».

Il précise par ailleurs que sa formation politique se battra « à mort » contre toute tentative du gouvernement de remettre en cause la gratuité au cégep. « On n'a pas encore les taux de diplomation pour se permettre de remettre en question l'accessibilité », dit-il.

◆ Cégep

que temps au centre des intérêts de la population, dit la ministre, et les cégeps n'ont pas échappé à un barrage de critiques et de questionnements. Certains veulent revenir aux instituts de technologie, démembrer les cégeps et se conformer au modèle nord-américain, restaurer le cours classique, en restreindre l'accès, mettre fin à la gratuité, etc. Les

Source

Page 2

92-184

Des espoirs mitigés dans le réseau des cégeps après l'annonce d'un débat public sur leur mission

Isabelle Paré

ESPOIRS parfois teintés d'inquiétude, tels sont les sentiments partagés qu'a provoqués hier l'annonce de la tenue d'une vaste commission parlementaire sur l'enseignement collégial, sera passé au peigne fin.

Après 23 années d'existence des cégeps, le président de la Fédération des cégeps, M. Yves Sansoucy, optimiste, a fait valoir que cette réforme ne servirait pas qu'à pointer les faiblesses du réseau actuel, mais aussi à renforcer ses forces. «Même si le Québec se dit prêt à «tout» examiner, ce dernier ne croit pas cette mesure que cette opération servira à préparer le terrain à l'abolition pure et simple des cégeps.

Pour M. Sansoucy, certains grands dossiers incontournables devront être mis sur la table lors de cette commission, dont la formation fondamentale, le perfectionnement des professeurs et le financement des cégeps.

À cet égard, ce dernier soutient qu'avant de penser à imposer des frais de scolarité, diverses options pourraient être étudiées dont celle de faire payer les étudiants qui prolongent leurs études. «C'est une approche qui fait son chemin, mais il faut en discuter avant de faire quoi que ce soit», a-t-il avancé. Imposer des frais de scolarité dès la première année du cégep constituerait à imposer un fardeau indu aux jeunes Québécois, dit-il. Au même âge, les étudiants des autres provinces sont encore au niveau secondaire.

À ce titre, l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEEQ) est déjà sur le pied de guerre et les étudiants prévoient défendre ce principe «comme la prunelle de leurs yeux», indiquait récemment le regroupement étudiant. L'ANEEQ tiendra d'ailleurs une manifestation le 7 avril prochain à Québec pour mettre en garde Québec contre la tentation d'attaquer le principe de la gratuité scolaire et touchant d'abord des catégories spécifiques d'étudiants.

Pour sa part, la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN) accueille très favorablement l'initiative ministérielle, qui «mènera que d'importantes décisions seront cachées ou prises à la sauvette». La FNEEQ entend s'efforcer à défendre mordicus des acquis intouchables comme la gratuité au cégep, mais aussi à mettre de l'avant des idées nouvelles. «On va insister pour que les cégeps tiennent compte de nouvelles réalités comme le travail des étudiants et l'inclusion des adultes», a-t-il dit.

La Fédération autonome du collégial (FAC), qui regroupe environ 3000 enseignants des cégeps croit quant à elle que cette commission servira à «mettre fin aux rumeurs alarmistes qui circulent sur les cégeps». Sur la question de l'évaluation, on se réjouit enfin que le gouvernement ne se limite plus à viser uniquement l'enseignement, mais aussi tous les modes d'organisation et de gestion des collèges.

8

Source LE DEVOIR 92-184
LE 26 MARS 1992 Page A2 3

Les cégeps seront soumis à une nouvelle «commission Parent»

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Vingt-cinq ans plus tard, tout le système de l'enseignement collégial doit être revu, scruté et modifié en profondeur.

Dans le cadre du débat sur le Discours inaugural, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, l'a annoncé, hier. Elle a précisé qu'une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps sera convoquée cet automne. «Tout est sur la table», a-t-elle dit.

«Ainsi remis sur la sellette en raison d'une révolution structurelle majeure des rapports mondiaux, a souligné Mme Robillard, les cégeps n'auront pas le loisir de fêter leur 25e anniversaire autrement qu'au grand jour d'un questionnement public qui les dépasse assurément, mais qui les vise aussi parfois nommément.»

Mme Robillard a indiqué que la commission parlementaire s'attardera entre autres aux questions touchant le rôle des collèges dans le développement de la main-d'oeuvre, leurs pratiques en éducation des adultes, les modes de fréquentation et les cheminements des étudiants.

On reverra également tout ce qui a trait à l'admission, la persévérance aux études, les diplômes, la durée des études, aux conditions concrètes de vie des étudiants, à l'enseignement et aux sources et modes de financement, incluant bien sûr la question de la gratuité.

«En fait, a-t-elle précisé, tous les aspects importants de la vie et du fonctionnement des collèges seront sur la table.»

Mme Robillard a précisé que même si une révision est indispensable, il n'est pas dit qu'il faille tout chambarder.

La «structurite»

«Au Québec, a-t-elle dit, on a la maladie des structures. Dès qu'on a une difficulté, on pense qu'en les changeant on va régler le problème. C'est pourquoi je veux que le débat ne porte pas forcément sur les structures.»

Quant à la gratuité, elle a expliqué que cette question devra être analysée longuement. «Est-ce qu'on doit punir nos jeunes et leur charger des frais de scolarité?, a-t-elle demandé. Je regarde cette question-là avec beaucoup de prudence parce que les acquis en matière de scolarisation sont encore fragiles au Québec.»

L'objectif primordial de la réflexion sera d'ajuster l'éducation aux exigences professionnelles et techniques des marchés de l'an 2000.

PHOTO MICHEL GIRARD, *La Presse*

Mme Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et des Sciences

«Sans réinventer la roue, a expliqué la ministre, il serait tout à fait possible d'aménager nos programmes de formation technique et nos modes de certification de façon à assurer un emboîtement progressif des profils de formation conduisant à des fonctions de travail judicieusement identifiées.»

La ministre a tenu compte de tous les points de vue exprimés jusqu'à maintenant sur la pertinence de procéder à cette réévaluation.

→

Source LA PRESSE
LE 26 MARS 1992 Page A4
92-134
4

«Certains ont déjà leurs solutions, a-t-elle dit, soit restreindre l'accès, mettre fin à la gratuité, revenir aux instituts de technologie, démembrer les cégeps et se conformer au modèle nord-américain.»

Elle a rappelé que d'autres pensent que les collèges ont davantage besoin de moyens et de ressources que de changements de pratiques ou de structures.

Autre commission Parent

«En instituant un débat public, a-t-elle conclu, c'est à toutes ces idées qu'on permettra de s'exprimer et de se confronter au grand jour.»

Le porte-parole de l'opposition, le député François Gendron, a plutôt suggéré une révision de l'ensemble du système d'éducation, à partir du primaire.

«Le moment est venu, a-t-il dit, de tenir une seconde commission Parent si on veut refaire de l'éducation une priorité. Ça fait plus de 25 ans qu'on a vécu la réforme et le temps est venu de proposer un grand débat national.»

M. Gendron a par ailleurs soutenu que la ministre, en mettant tout sur la table, risque de rater les principaux objectifs de l'exercice.

«C'est gros, ce n'est pas balisé et ce n'est pas réfléchi et ça manque de précision si on veut obtenir des avis éclairants», a-t-il soutenu.

Quant à la gratuité de l'enseignement collégial, le gouvernement serait mal avisé d'y toucher, selon M. Gendron. «On va se battre à mort si on remet ça en question», a-t-il ajouté.

L'idée de la ministre de convoquer une commission parlementaire a reçu par ailleurs l'approbation de la Fédération autonome du collégial qui représente 16 syndicats de l'enseignement collégial (5500 enseignantes et enseignants).

Cette commission devrait permettre, selon la Fédération, «la réévaluation des cégeps... au sens de leur revalorisation».

Les cégeps remis en cause

QUEBEC — Le gouvernement québécois est maintenant prêt à remettre en question l'existence même de la formule des cégeps qui a été introduite au Québec il y a 25 ans, à la suite du rapport Parent.

LE SOLEIL

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a confirmé, hier, devant l'Assemblée nationale qu'il est maintenant « temps pour la société québécoise de réactualiser les consensus et les arrangements qui constituent le fondement de son système d'enseignement collégial ».

Le « procès » des cégeps et de l'enseignement collégial se déroulera à l'automne devant la commission parlementaire de l'éducation.

L'ampleur du mandat, confié hier à cette commission par la ministre, ne laisse aucun doute : l'existence des institutions collégiales, telles qu'on les connaît aujourd'hui, est remise en cause.

Cégeps...

celles de la présence et de la place relative de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel au sein des mêmes établissements ; et celle du rôle des collèges dans les dispositifs de développement de la main-d'oeuvre et, plus largement, celles des pratiques et des des structures des collèges en éducation permanente et en éducation des adultes.

La ministre Robillard a décidé de faire ce débat en commission parlementaire pour permettre au plus grand nombre possible de personnes et d'organismes de se faire entendre. De plus pour la ministre, la commission parlementaire favorisera la convergence des opérations de réflexion, de bilan et de prospective qui sont actuellement menées au Conseil des collèges, au Conseil supérieur de l'éducation, à la Fédération des cégeps, dans les collèges et au ministère même.

La formation technique et professionnelle offerte par les cégeps depuis 25 ans sera au coeur du débat sur l'avenir de ces établissements.

Cette question « économique » préoccupe au plus haut point le gouvernement Bourassa. La ministre a précisé qu'elle est disposée à « entreprendre, avec les collèges, les changements que le nouveau contexte mondial impose à nos programmes et à nos pratiques, voire à nos structures ». Mme Robillard a mentionné que ce débat pourrait même englober les cheminements de formation professionnelle qui sont dispensés à l'école secondaire.

Une première réaction à la démarche du ministre est venue de la Fédération autonome du collégial (FAC), qui représente des syndicats d'enseignants du collégial.

Cette fédération souscrit d'emblée à la tenue d'une commission parlementaire qui devra permettre, selon elle, « la réévaluation des cégeps ... au sens de leur revalorisation ». Son président, M. Michel Duffy, croit que ce sera également « l'occasion de mettre fin aux rumeurs alarmistes qui circulent sur le destin des cégeps ».

Quant au porte-parole du Parti québécois en matière d'éducation, le député François Gendron, il a approuvé cette démarche mais a dit espérer que le débat ne se limite pas au seul système d'enseignement collégial et s'étende à l'ensemble du système d'éducation au Québec.

« Tout est sur la table », titrait le communiqué émis par le ministère. « Le domaine d'analyse de la commission parlementaire sera large et ouvert et devrait permettre de toucher à l'ensemble des questions qui comptent », ajoutait la ministre Robillard. Hors de l'Assemblée nationale, elle a déclaré que même la gratuité des frais de scolarité, face à l'accessibilité, pourrait être abordée.

Parmi les questions majeures qui devraient être soulevées, Mme Robillard a mentionné, entre autres, celles de la pertinence et de la réalisation des objectifs visés par la création même d'un niveau spécifique d'enseignement collégial.

Suite A-2, Cégeps...

Source LE SOLEIL 92-194
LE 26 MARS 1992 Page A1 6

ÉDITORIAL

Les cégeps à la loupe

La qualité d'abord, telle doit être la priorité de la réflexion en cours sur l'enseignement collégial. Entreprise il y a quelques mois, l'étude vise à adapter le cégep aux nouvelles réalités et à améliorer ses performances.

Le Conseil des collèges, un organisme consultatif du gouvernement du Québec, mène cette réflexion qui n'a pas fait beaucoup de bruit jusqu'ici. Un rapport devrait paraître en mai et présenter les couleurs du cégep des années 1990.

Cette étude s'inscrit dans le cadre, plus général, de celle que vient de commander la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie au Conseil supérieur de l'éducation.

Pourquoi s'attarde-t-on au cégep ? Selon le document de consultation préparé pour baliser le territoire, il fallait s'interroger sur le type de formation requise aujourd'hui et sur les priorités à donner aux études collégiales.

Faut-il forcer sur les sciences et la technologie, développer la capacité d'apprendre des étudiants en stimulant leur curiosité, leur capacité d'analyse et de synthèse ? Faut-il améliorer les compétences en français et dans d'autres langues, miser sur les habiletés en calcul et des connaissances minimales en matière d'économie et d'administration ? Faut-il éveiller les jeunes à la culture et aux valeurs éthiques ?

Ce sont tous des objectifs louables. Faudra-t-il élargir l'éventail des cours obligatoires limités au français et à la philosophie qui visent à donner un fond humaniste à tous les collégiens ? On sait que les enseignants et les étudiants du « professionnel » critiquent depuis longtemps la pertinence de ce « bagage » commun.

Le Conseil se révèle sensible aussi aux nouvelles façons de vivre des jeunes et se montre ouvert à plus de souplesse dans la poursuite de leurs études, telle une alternance travail/études.

La formule, expérimentée avec succès depuis plus de 20 ans à l'université de Sherbrooke, pourrait effectivement constituer un atout pour le secteur professionnel. Mais allonger les études pour laisser les étudiants travailler serait risqué.

Pour attirer plus de monde vers les secteurs d'avenir, qui sont aussi les plus exigeants (les sciences de la nature et les sciences humaines avec maths), le Conseil se demande encore s'il ne faut pas alléger la liste des cours préalables du secondaire... et permettre, même, la promotion et la diplômation sans que tous les cours suivis aient été couronnés de succès !

Les arguments égalitaristes en faveur du nivellement vers le bas ne peuvent occulter le préjudice immense qu'on causerait au système d'éducation et aux étudiants appelés à travailler dans un monde où la compétition est de plus en plus forte. Ce raccourci ne viserait-il pas plutôt, sous ses habits de justice, à faire l'économie des efforts nécessaires pour aider les étudiants à réussir ?

L'urgence de mesures de récupération et de soutien paraît d'autant plus évidente que la tendance au décrochage, déjà affichée au secondaire par les garçons, est forte au premier trimestre du collégial. Les Québécois de vieille souche font partie des groupes à fort risque.

Dans le même esprit, le Conseil n'écarte que mollement les critiques sur l'accessibilité du cégep. Alors que le Québec a réussi à démocratiser les études supérieures, tout en maintenant la qualité, il en est encore qui voudraient que les portes s'ouvrent à tous, sans condition. C'est une absurdité.

L'ouverture du Conseil à ces idées est curieuse. Ce ne sont manifestement pas des voies à suivre pour relever le défi de mieux préparer les Québécois à la société de demain. Par contre, le Conseil semble déterminé à régler certains problèmes bien réels, tels le processus interminable et insatisfaisant de révision des programmes et le renforcement des toutes nouvelles politiques d'évaluation des étudiants.

Il y a des ajustements à faire pour mieux coller à la réalité, mais, répétons-le, pas au prix de la qualité.

MARIE CADUETTE

12
Source LE SOLEIL
LE 26 MARS 1992 Page A16 7
92-184

Vaste consultation sur l'avenir des cégeps

Le bilan des 25 ans d'existence des cégeps et leur vocation future donneront lieu à une vaste consultation en commission parlementaire, a fait savoir, hier, la ministre Lucienne Robillard.

La titulaire de l'Enseignement supérieur et de la Science a précisé que cette consultation portera sur les objectifs poursuivis par les cégeps, la formation préuniversitaire, la formation professionnelle, la structure des programmes et du DEC et le financement.

Elle a ajouté que l'examen englobera également les structures des collèges en éducation permanente et en éducation des adultes, le contenu de la structure générale des programmes d'études, les modes de fréquentation et les cheminements étudiants et, par là, tout ce qui a trait à l'admission, à la persévérance aux études.

La diplomation sera revue, la durée des études, les conditions concrètes de la vie étudiante, la fonction enseignante, l'état et les besoins de la pratique actuelle et future de la profession, le dispositif et les pratiques en évaluation des apprentissages, des programmes d'études et des établissements, la répartition des pouvoirs et des responsabilités, ainsi que les modes d'organisation et d'administration des établissements.

A l'occasion d'un point de presse, la ministre a soumis qu'il faudrait avoir un peu plus de souplesse dans l'enseignement technique et l'adaptation au marché du travail et que la réflexion qui s'amorce représente une excellente occasion de relancer l'enseignement collégial technique.

Mme Robillard a dit regarder avec beaucoup de prudence la question d'imposer des frais de scolarité au collégial parce que les acquis en matière de scolarisation au Québec sont fragiles. «Il y a beaucoup de familles où c'est la première génération qu'un enfant étudie au collégial», dit-elle.

La ministre a affirmé qu'il ne s'agira pas uniquement d'un brassage de structures. «C'est complètement l'inverse, dit-elle. Je trouve qu'au Québec, très facilement on a la maladie des structures dans le sens suivant: dès qu'on a une problématique, on pense qu'en changeant les structures on va régler le problème. C'est, à mon point de vue, complètement faux. Je veux que le débat aille au fond des choses», a-t-elle ajouté.

13

Source LE JOURNAL DE QUÉBEC
LE 26 MARS 1992 Page 8

Wide-ranging review planned of CEGEP system

GAZETTE QUEBEC BUREAU

QUEBEC — The provincial government plans to review the college system's goals and structures, Higher Education Minister Lucienne Robillard said yesterday.

The review would coincide with the system's 25th anniversary.

The present CEGEP curriculum is too narrow, she said, suggesting compulsory courses be changed.

"We decided 25 years ago to have four French courses, four humanities courses and four physical-education courses," she said.

"Should this be the same in the year 2000?"

The CEGEP system now faces new obstacles, according to studies by the Conseil Supérieur de l'Enseignement. Among the problems mentioned are:

- Only 60 per cent of students graduate.
- Just one-third get their diplomas on schedule because many students switch programs midway.
- An older student population, with one-third above age 25.

Robillard noted that 40 per cent of CEGEP students are in professional training; planners initially expected 60 per cent.

Legislature hearings will be held in the fall and a government policy could be produced by spring 1993, department officials said.

François Gendron, the Parti Québécois education critic, warned that the hearings could open the door for CEGEP tuition fees.

But Robillard shied away from endorsing tuition fees, saying: "I'd look into that with caution."

14

Source THE GAZETTE 92-1614

26 MARS 1992 Page A5 9

Commission parlementaire

Le fonctionnement des cégeps sera revu

QUEBEC (PC) - Vingt-cinq ans plus tard, tout le système de l'enseignement collégial doit être revu, scruté et modifié en profondeur.

Dans le cadre du débat sur le Discours inaugural, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, l'a annoncé, hier. Elle a précisé qu'une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps sera convoquée cet automne. «Tout est sur la table», a-t-elle dit.

«Ainsi remis sur la sellette en raison d'une révolution structurelle majeure des rapports mondiaux, a souligné Mme Robillard, les cégeps n'auront pas le loisir de fêter leur 25e anniversaire autrement qu'au grand jour d'un questionnement public qui les dépasse assurément, mais qui les vise aussi parfois nommément.» Mme Robillard a indiqué que la commission parlementaire s'attardera entre autres aux questions touchant le rôle des collèges dans le développement de la main d'oeuvre, leurs pratiques en éducation des adultes, les modes de fréquentation et les cheminements des étudiants.

On reverra également tout ce qui a trait à l'admission, la persévérance aux études, les diplômes, la durée des études, aux conditions concrètes de vie des étudiants, à l'enseignement et aux sources et modes de financement, incluant bien sûr la question de la gratuité.

La structurite

«Au Québec, a-t-elle dit, on a la maladie des structures. Dès qu'on a une difficulté, on pense qu'en les changeant on va régler le problème. C'est pourquoi je veux que le débat ne porte pas forcément sur les structures.»

Quant à la gratuité, elle a expliqué que cette question devra être analysée longuement. «Est-ce qu'on doit punir nos jeunes et leur charger des frais de scolarité?, a-t-elle demandé. Je regarde cette question là avec beaucoup de prudence parce que les acquis en matière de scolarisation sont encore fragiles au Québec.» L'objectif primordial de la réflexion sera d'ajuster l'éducation aux exigences professionnelles et techniques des marchés de l'an 2000.

La ministre a tenu compte de tous les points de vue exprimés jusqu'à maintenant sur la pertinence de procéder à cette réévaluation.

Autre commission Parent

Le porte-parole de l'Opposition, le député François Gendron, a plutôt suggéré une révision de l'ensemble du système d'éducation, à partir du primaire.

«Le moment est venu, a-t-il dit, de tenir une seconde commission Parent si on veut refaire de l'éducation une priorité. Ça fait plus de 25 ans qu'on a vécu la réforme et le temps est venu de proposer un grand débat national.»

M. Gendron a par ailleurs soutenu que la ministre, en mettant tout sur la table, risque de rater les principaux objectifs de l'exercice.

L'idée de la ministre de convoquer une commission parlementaire a reçu par ailleurs l'approbation de la Fédération autonome du collégial qui représente 16 syndicats de l'enseignement collégial (3500 enseignantes et enseignants).

15

Source: le quotidien
ac. 26 MARS 1992 Page 16

Une commission parlementaire reverra tout le système collégial

Pierre APAIN Québec (PC)

Vingt-cinq ans plus tard, tout le système de l'enseignement collégial doit être revu, scruté et modifié en profondeur.

Dans le cadre du débat sur le Discours inaugural, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, l'a annoncé, hier. Elle a précisé qu'une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps sera convoquée cet automne. «Tout est sur la table», a-t-elle dit.

«Ainsi remis sur la sellette en raison d'une révolution structurelle majeure des rapports mondiaux, a souligné Mme Robillard, les cégeps n'auront pas le loisir de fêter leur 25e anniversaire autrement qu'au grand jour d'un questionnement public qui les dépasse assurément, mais qui les vise aussi parfois nommément.»

Mme Robillard a indiqué que la commission parlementaire s'attardera entre autres aux questions touchant le rôle des collèges dans le développement de la main-d'oeuvre, leurs pratiques en éducation des adultes, les modes de fréquentation et les cheminements des étudiants.

On reverra également tout ce qui a trait à l'admission, la persévérance aux études, les diplômes, la durée des études, aux conditions concrètes de vie des étudiants, à l'enseignement et aux sources et modes de financement, incluant bien sûr la question de la gratuité.

«En fait, a-t-elle précisé, tous les aspects importants de la vie et du fonctionnement des collèges seront sur la table.»

Mme Robillard a précisé que même si une révision est indispensable, il n'est pas dit qu'il faille tout chambarder.

La structurite

«Au Québec, a-t-elle dit, on a la maladie des structures. Dès qu'on a une difficulté, on pense qu'en les changeant on va régler le problème. C'est pourquoi je veux que le débat ne porte pas forcément sur les structures.»

Quant à la gratuité, elle a expliqué que cette question devra être analysée longuement. «Est-ce qu'on doit punir nos jeunes et leur charger des frais de scolarité?, a-t-elle demandé. Je regarde cette question-là avec beaucoup de prudence parce que les acquis en matière de scolarisation sont encore fragiles au Québec.»

L'objectif primordial de la réflexion sera d'ajuster l'éducation aux exigences professionnelles et techniques des marchés de l'an 2000.

«Sans réinventer la roue, a expliqué la ministre, il serait tout à fait possible d'aménager nos programmes de formation technique et nos modes de certification de façon à assurer un emboîtement progressif des profils de formation conduisant à des fonctions de travail judicieusement identifiées.»

La ministre a tenu compte de tous les points de vue exprimés jusqu'à maintenant sur la pertinence de procéder à cette réévaluation.

«Certains ont déjà leurs solutions, a-t-elle dit, soit restreindre l'accès, mettre fin à la gratuité, revenir aux instituts de technologie, démembrer les cégeps et se conformer au modèle nord-américain.»

Elle a rappelé que d'autres pensent que les collèges ont davantage besoin de moyens et de ressources que de changements de pratiques ou de structures.

«En instituant un débat public, a-t-elle conclu, c'est à toutes ces idées qu'on permettra de s'exprimer et de se confronter au grand jour.»

Le porte-parole de l'Opposition, le député François Gendron, a plutôt suggéré une révision de l'ensemble du système d'éducation, à partir du primaire.

«Le moment est venu, a-t-il dit, de tenir une seconde commission Parent si on veut refaire de l'éducation une priorité.»

Source LA TRIBUNE
le 26 MARS 1992 Page A7

L'enseignement collégial remis en question

Pierre April
Québec (PC)

Vingt-cinq ans plus tard, tout le système de l'enseignement collégial doit être revu, scruté et modifié en profondeur.

Dans le cadre du débat sur le Discours inaugural, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, l'a annoncé, hier. Elle a précisé qu'une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps sera convoquée cet automne. **«Tout est sur la table»**, a-t-elle dit.

«Ainsi remis sur la sellette en raison d'une révolution structurelle majeure des rapports mondiaux, a souligné Mme Robillard, **les cégeps n'auront pas le loisir de fêter leur 25e anniversaire autrement qu'au grand jour d'un questionnement public qui les dépasse assurément, mais qui les vise aussi parfois nommément.»**

Mme Robillard a indiqué que la commission parlementaire s'attardera entre autres aux questions touchant le rôle des collèges dans le développement de la main-d'oeuvre, leurs pratiques en éducation des adultes, les modes de fréquentation et les cheminements des étudiants.

On reverra également tout ce qui a trait à l'admission, la persévérance aux études, les diplômes, la durée des études, aux conditions concrètes de vie des étudiants, à l'enseignement et aux sources et modes de financement, incluant bien sûr la question de la gratuité.

«En fait, a-t-elle précisé, tous les aspects importants de la vie et du fonctionnement des collèges seront sur la table.»

Mme Robillard a précisé que même si une révision est indispensable, il n'est pas dit qu'il faille tout chambarder.

La structurite

«Au Québec, a-t-elle dit, on a la maladie des structures. Dès qu'on a une difficulté, on pense qu'en les changeant on va régler le problème. C'est pourquoi je veux que le débat ne porte pas forcément sur les structures.»

Quant à la gratuité, elle a expliqué que cette question devra être analysée longuement. **«Est-ce qu'on doit punir nos jeunes et leur charger des frais de scolarité?**, a-t-elle demandé. ***Je regarde cette question-là avec beaucoup de prudence parce que les acquis en matière de scolarisation sont encore fragiles au Québec.»***

L'objectif primordial de la réflexion sera d'ajuster l'éducation aux exigences professionnelles et techniques des marchés de l'an 2000.

Cégeps, page 2

17
Source le nouvelliste 92-187
le 26 mars 1992 Page 1 8

Cégeps...

(Suite de la page 1)

«Sans réinventer la roue, a expliqué la ministre, **il serait tout à fait possible d'aménager nos programmes de formation technique et nos modes de certification de façon à assurer un emboîtement progressif des profils de formation conduisant à des fonctions de travail judicieusement identifiées.**»

La ministre a tenu compte de tous les points de vue exprimés jusqu'à maintenant sur la pertinence de procéder à cette réévaluation.

«**Certains ont déjà leurs solutions, a-t-elle dit, soit restreindre l'accès, mettre fin à la gratuité, revenir aux instituts de technologie, démembrer les cégeps et se conformer au modèle nord-américain.**»

Elle a rappelé que d'autres pensent que les collèges ont davantage besoin de moyens et de ressources que de changements de pratiques ou de structures.

Autre commission Parent

«**En instituant un débat public, a-t-elle conclu, c'est à toutes ces idées qu'on permettra de s'exprimer et de se confronter au grand jour.**»

Le porte-parole de l'Opposition, le député François Gendron, a plutôt suggéré une révision de l'ensemble du système d'éducation, à partir du primaire.

«**Le moment est venu, a-t-il dit, de tenir une seconde commission Parent si on veut refaire de l'éducation une priorité. Ça fait plus de 25 ans qu'on a vécu la réforme et le temps est venu de proposer un grand débat national.**»

M. Gendron a par ailleurs soutenu que la ministre, en mettant tout sur la table, risque de rater les principaux objectifs de l'exercice.

«**C'est gros, ce n'est pas baliné et ce n'est pas réfléchi et ça manque de précision si on veut obtenir des avis éclairants**», a-t-il soutenu.

Quant à la gratuité de l'enseignement collégial, le gouvernement serait mal avisé d'y toucher, selon M. Gendron. «**On va se battre à mort si on remet ça en question**», a-t-il ajouté.

L'idée de la ministre de convoquer une commission parlementaire a reçu par ailleurs l'approbation de la Fédération autonome du collégial qui représente 16 syndicats de l'enseignement collégial (3500 enseignantes et enseignants).

Cette commission devrait permettre, selon la Fédération, «la réévaluation des cégeps...au sens de leur revalorisation» ●

18

Source

Page 1

Les collèges universitaires de demain

JACQUES DUFRESNE

Madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la science, vient d'annoncer la tenue d'une commission parlementaire sur l'enseignement collégial. A l'horizon immédiat, il y une rumeur relative à d'éventuels frais de scolarité dans les cegeps. A l'horizon plus lointain, il y a toutes les réformes que le citoyen-patron-contribuable peut juger souhaitable.

A l'heure actuelle, chaque étudiant à plein temps dans un cégep coûte à la société environ 7500$, sans compter les bourses et les prêts consentis à des taux avantageux.

Normalement les étudiants obtiennent leur diplôme après trois ans, s'ils sont inscrits au secteur professionnel, après deux ans s'ils sont au général. On constate toutefois que l'adverbe « normalement » a dans les faits un sens bien particulier. A titre d'exemple, de tous les étudiants inscrits en sciences de la nature en 1980 et ayant poursuivi leurs études dans un même collège, 34 p. cent ont obtenu leur diplôme deux ans plus tard; après quatre ans 48 p. cent, (chiffre qui inclut les premiers 34 p. cent) avaient obtenu leur diplôme. En sciences humaines, les chiffres sont de 26 p. cent et 43 p. cent. Cela signifie qu'après quatre ans, moins de 50 p. cent seulement des étudiants ont atteint le but visé et que parmi eux, près de la moitié ont mis trois ou quatre années à l'atteindre. Si l'on tient compte des changements d'orientation et de collège en cours de route, on obtient un taux de réussite de 70 p. cent en sciences de la nature après quatre ans. On peut présumer que les trois quarts de ces étudiants auront mis plus de deux ans pour obtenir leur DEC.

J'ai obtenu ces chiffres du Conseil des collèges, lequel publiera une étude détaillée sur la question en mai prochain. Si détaillée, je le crains, que personne ne s'y retrouvera. Nous en savons déjà assez toutefois pour affirmer qu'au Québec, on entre à l'université, non pas après 12 années d'études comme aux États-Unis, en Ontario ou en France, mais après 13 et plus souvent encore après 14 et 15 années.

Il faut toutefois préciser qu'en Ontario, une forte proportion des finissants du secondaire (après 12 ans) sont obligés de faire une 13e année au secondaire pour être admis à l'université; mais comme une forte proportion de nos cegepiens sont obligés de faire une 14e et une 15e année, il est permis de penser que les jeunes Québécois accèdent à l'université avec une année de retard sur les jeunes Ontariens, et sur la plupart des jeunes du monde, car c'est le modèle ontarien qui correspond à la norme mondiale.

Le statut particulier

L'étudiant québécois mettra toutefois trois ans, plutôt que quatre comme en Ontario ou aux États-Unis, pour obtenir son baccalauréat à l'Université. S'il choisit de faire ses études universitaires à l'extérieur de sa province, le jeune Québécois aura tout de même une année de retard sur tous les autres, à moins qu'il n'interrompe ses études collégiales après un an.

Dans le contexte mondial actuel, seuls des avantages pédagogiques indiscutables peuvent justifier un tel statut particulier pour le Québec. Or ces avantages, s'ils existent, sont loin d'être manifestes.

Les deux années de niveau collégial, ou plutôt les quatre sessions, ont pour principale raison d'être de favoriser les changements d'orientation et en particulier le passage du général au professionnel. Il s'ensuit un tamisage fort utile avant l'entrée à l'université.

Ces changements d'orientation et ce tamisage seraient toutefois possibles dans un cadre présentant plus d'avantages sur le plan pédagogique. Sur ce plan, le système des sessions, combiné avec l'introduction d'un quatrième niveau de deux ans seulement, accentue le principal défaut de notre système scolaire: son caractère éclaté.

L'émiettement du savoir

Éduquer signifie nourrir. Par suite la métaphore qui dit l'essence de l'éducation c'est celle de la croissance d'un être vivant. Cette croissance suppose la superposition et l'harmonisation de deux cohérences organiques, de deux écosystèmes; le premier écosystème est constitué par l'ensemble des connaissances transmises, lequel ensemble ne devenant une totalité vivante que par les liens qui unissent ses divers éléments entre eux. Le second écosystème est constitué par la maison d'enseignement, par la maison physique d'abord, mais aussi par la maison symbolique, constituée de règles de vie, de rites, de traditions.

Tout dans notre système scolaire semble conspirer contre cette cohérence:

1. L'existence d'un niveau intermédiaire de deux ans, et la division de ces années en sessions, qui, en terme de déracinement, sont l'équivalent d'une année;

2. L'aberrante étanchéité entre le secondaire et le collégial (combien de professeurs sont passés en 25 ans du secondaire au collégial, ce qui serait à la fois une promotion souhaitable pour les individus et une pratique créatrice de continuité.)

3. L'absence, en fin de parcours, d'un examen national qui attesterait de l'accès à un solide fonds commun de culture générale mesurerait les connaissances acquises depuis l'entrée à l'école. Car on doit commencer à semer à la maternelle ce que l'on récoltera au collège.

Parmi les inconvénients d'un niveau intermédiaire, il en est un qui crève les yeux, mais dont on sous-estime néanmoins l'importance. Les étudiants étant admis au cégep sur la foi des notes qu'ils ont obtenues avant le second semestre de secondaire V, que font-ils pendant ce semestre? La plupart perdent leur temps. Et le même scénario se reproduit lors de la dernière année de cegep, avec une gravité moindre toutefois.

→

19
Source LA PRESSE 92-156
LE 21 MARS 1992 Page B3 6

Mais on ne peut tout de même pas fermer les cégeps ou les amputer de la section générale! Si sacré que soit le statu quo, rien n'empêche toutefois de dessiner à l'horizon un modèle qui aurait le double avantage de nous mettre à l'heure du monde tout en introduisant plus d'unité, et donc plus de vie, dans la formation que nous offrons à nos jeunes.

Voici les grandes lignes d'un tel modèle: un secondaire de six ans, au lieu de cinq, se terminant par un examen de synthèse préparé par les institutions, de concert avec les universités. Après quoi l'étudiant pourrait être admis à un premier cycle de quatre ans dans les universités. Autant que possible toutefois, les deux premières années de ce cycle seraient données dans les cégeps actuels sous l'autorité directe d'une université. Pour les régions, où les cégeps remplissent un rôle culturel de première importance, cette formule présenterait un grand avantage. La Beauce aurait enfin son université!

De tels collèges universitaires seraient une belle synthèse de l'expérience des cégeps et d'une solide tradition antérieure. Mais une telle synthèse est-elle possible? L'Etat met au minimum dix ans pour obtenir par négociation un changement de programme mineur au collégial. Dans de telles conditions, le modèle que je propose, si raisonnable soit-il, est bien entendu utopique.

L'idéal d'unité, de cohérence conserve toutefois toute sa pertinence. D'autre part il faut de toute évidence faire en sorte qu'un plus grand nombre d'étudiants obtiennent leur diplôme dans les délais normaux. Il faut à cette fin que chaque étudiant sache et sente qu'une dépense publique de 7500$ par année crée chez lui des obligations, à commencer par celle d'étudier à plein temps. Serait-il sage d'imposer des frais de scolarité? Oui si une telle mesure s'inscrit dans une révision réfléchie des interventions de l'Etat. Dans le contexte moral actuel, on trouvera difficilement un moyen plus efficace d'inciter les jeunes à faire bon usage de l'argent mis à leur disposition par des contribuables souvent moins instruits qu'eux.

Source

Page 7

Le problème des frais de scolarité est devenu incontournable

MICHÈLE OUIMET

Tout le monde le sait : le Conseil du trésor jongle avec l'idée d'imposer des frais de scolarité au cégep. Mais la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, n'est pas convaincue. Loin de là.

Elle est non seulement réfractaire à l'idée de remettre en question la gratuité de l'enseignement collégial mais elle reste aussi très prudente quant à l'imposition d'un « ticket modérateur » aux étudiants retardataires.

« Si les étudiants prennent tant de temps pour obtenir leur diplôme, a-t-elle déclaré à *La Presse*, c'est en partie à cause du système. Ils ont de la difficulté à s'orienter et ils changent souvent de programme. Faut-il les pénaliser ou changer le système ? »

« Nos acquis en éducation sont fragiles. Ceux qui affirment qu'il faut imposer des frais de scolarité devront me convaincre qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs sur l'accessibilité. Je suis prête à en débattre. »

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) est farouchement contre l'imposition de frais de scolarité. Son président, Denis Choinière, croit d'ailleurs que la ministre cache de[s] intentions mercantiles. En février, le MESS a en effet publié trois volumes de statistiques décrivant sous toutes les coutures le comportement académique des cégépiens. Ces indicateurs, croit le président de la FNEQ, Denis Choinière, serviront à rationaliser l'enseignement collégial et à diminuer les coûts. Un programme est très peu fréquenté ? Alors, hop ! on va l'éliminer.

Les fédérations étudiantes ne sont guère plus optimistes. L'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) est prête à se battre avec la dernière des énergies mais le Mouvement des étudiants (MEEQ) est plus fataliste.

« Rien n'est gratuit, a dit la co-présidente, Manon Morin. D'ici cinq ans, les cégépiens devront payer des frais de scolarité. On va essayer de les réduire au maximum. »

21

Source LA PRESSE 9-1-96
LE 28 MARS 1992 Page B1 5

Le CPJ se pose de sérieuses questions sur l'utilité des cégeps

QUÉBEC (PC) — Le président du Conseil permanent de la Jeunesse (CPJ) Alain Perreault est entièrement d'accord avec l'idée de remettre en question tout le système d'enseignement collégial au Québec et même son utilité dans la formation d'un individu.

En précisant que le CPJ allait participer activement au débat annoncé la semaine dernière par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard, M. Perreault a indiqué, hier, qu'il faut aller jusqu'à se demander « si les cégeps comme ils sont aujourd'hui remplissent leur mission, s'ils sont vraiment utiles. »

Le président du CPJ est même d'avis qu'il faut remettre en question la qualité des diplômes d'enseignement collégial puisque personne, même pas les collèges eux-mêmes, ne s'astreignent à évaluer et à comparer leurs performances.

Selon lui, ce n'est pas surtout au niveau de la formation technique ou professionnelle que les carences du système collégial sont les plus évidentes, mais bien au niveau de l'enseignement général.

« Moi, a-t-il dit, je me pose sérieusement la question quand je vois qu'à l'université on fait passer des examens de français et de mathématiques avant d'accepter un candidat, qu'on en est rendu à offrir des cours d'appoint ou de rattrapage. Je me demande alors si le cégep a réellement rempli sa mission, à quoi sert le diplôme d'enseignement collégial (DEC) dans de telles conditions. »

Les enseignants

M. Perreault va même jusqu'à dire qu'il trouve aberrant de constater que les collèges soient incapables de s'auto-critiquer ou de s'auto-évaluer, qu'ils n'aient de comptes à rendre à personne.

« Les enseignants, dans bien des cas, a-t-il précisé, ne rendent de comptes à personne, pas même aux élèves. Lorsqu'on demande si le diplôme qu'il décerne correspond à une qualité, on est dans la plupart des cas incapable de répondre à cette question. »

Pour le président du CPJ, le cégep est encore pour les jeunes « une salle d'attente de l'université » — spécialement ceux qui sont inscrits à un DEC général — « pour d'autres c'est un filtre supplémentaire ».

« Ceux qui profitent le plus du Cégep sont effectivement ceux qui sont inscrits à un DEC technique, a-t-il souligné, parce que c'est un moyen réel de se donner une compétence pour rejoindre le marché du travail. »

M. Perreault a toutefois mis le gouvernement en garde contre la tentation d'isoler la formation technique parce qu'elle répond davantage aux besoins ponctuels ou à court terme des entreprises. « La formation générale que les futurs techniciens et professionnels reçoivent au cégep leur permettra de s'adapter à des situations changeantes sur le marché du travail. Il est primordial qu'on donne aux jeunes les outils qui leur permettront de traverser les crises. »

Le problème
le président du , selon
jours au niveau se tou-
on n'a pas appris ire ou
jeunes. « On n'exper les
bien aux élèves qui ps très
formation technique, ent en
les programmes qui sont
pas nécessairement sur ent
du travail. La carence la ché
dente touche l'information on
donne au secondaire. »

Au cours de la consultation qu'il entreprendra, le CPJ a promis de poser la vraie question aux jeunes : « A quoi sert le cégep ? » « Si on n'obtient pas de réponse, ça sera très révélateur et on pourra définitivement penser à tout remettre en question. »

22
Source La Soleil 92-187
31 mars 92 Page A8 1

Le Conseil de la Jeunesse doute même de l'utilité des cégeps

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le président du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) Alain Perreault est entièrement d'accord avec l'idée de remettre en question tout le système d'enseignement collégial au Québec et même son utilité dans la formation d'un individu.

En précisant que le CPJ allait participer activement au débat annoncé la semaine dernière par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard, M. Perreault a indiqué, hier, qu'il faut aller jusqu'à se demander «si les cégeps comme ils sont aujourd'hui remplissent leur mission, s'ils sont vraiment utiles.»

Le président du CPJ est même d'avis qu'il faut remettre en question la qualité des diplômes d'enseignement collégial puisque personne, même pas les collèges eux-mêmes, ne s'astreignent à évaluer et à comparer leurs performances.

Selon lui, ce n'est pas surtout au niveau de la formation technique ou professionnelle que les carences du système collégial sont les plus évidentes, mais bien au niveau de l'enseignement général.

«Moi, a-t-il dit, je me pose sérieusement la question quand je vois qu'à l'université on fait passer des examens de français et de mathématiques avant d'accepter un candidat, qu'on en est rendu à offrir des cours d'appoint ou de rattrapage, je me demande alors si le cégep a réellement rempli sa mission, à quoi sert le diplôme d'enseignement collégial (DEC) dans de telles conditions.»

Les enseignants

M. Perreault va même jusqu'à dire qu'il trouve aberrant de constater que les collèges soient incapables de s'autocritiquer ou de s'auto-évaluer, qu'ils n'aient de comptes à rendre à personne.

«Les enseignants, dans bien des cas, a-t-il précisé, ne rendent de comptes à personne, pas même aux élèves. Lorsqu'on demande si le diplôme qu'il décerne correspond à une qualité, on est dans la plupart des cas incapable de répondre à cette question.»

Pour le président du CPJ, le cégep est encore pour les jeunes «une salle d'attente de l'université» - spécialement ceux qui sont inscrits à un DEC général - «pour d'autres c'est un filtre supplémentaire».

«Ceux qui profitent le plus du cégep sont effectivement ceux qui sont inscrits à un DEC technique, a-t-il souligné, parce que c'est un moyen réel de se donner une compétence pour rejoindre le marché du travail.»

M. Perreault a toutefois mis le gouvernement en garde contre la tentation d'isoler la formation technique parce qu'elle répond davantage aux besoins ponctuels ou à court terme des entreprises.

23
Source La Presse
31 mars 92 Page E9 2

L'enquête sur les cégeps doit mettre en question la qualité des diplômes

Le Conseil permanent de la Jeunesse a l'intention de pousser le débat aussi loin

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le président du Conseil permanent de la Jeunesse (CPJ) Alain Perreault est entièrement d'accord avec l'idée de remettre en question tout le système d'enseignement collégial au Québec et même son utilité dans la formation d'un individu.

En précisant que le CPJ allait participer activement au débat annoncé la semaine dernière par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard, M. Perreault a indiqué, hier, qu'il faut aller jusqu'à se demander « si les cégeps comme ils sont aujourd'hui remplissent leur mission, s'ils sont vraiment utiles ».

Le président du CPJ est même d'avis qu'il faut remettre en question la qualité des diplômes d'enseignement collégial puisque personne, même pas les collèges eux-mêmes, ne s'astreint à évaluer et à comparer leurs performances.

Selon lui, ce n'est pas surtout au niveau de la formation technique ou professionnelle que les carences du système collégial sont les plus évidentes, mais bien au niveau de l'enseignement général.

« Moi, a-t-il dit, je me pose sérieusement la question quand je vois qu'à l'université on fait passer des examens de français et de mathématiques avant d'accepter un candidat, qu'on en est rendu à offrir des cours d'appoint ou de rattrapage. Je me demande alors si le cégep a réellement rempli sa mission, à quoi sert le diplôme d'enseignement collégial (DEC) dans de telles conditions ».

M. Perreault va même jusqu'à dire qu'il trouve aberrant de constater que les collèges sont incapables de s'autocritiquer ou de s'autoévaluer, qu'ils n'ont de comptes à rendre à personne.

« Les enseignants, dans bien des cas, a-t-il précisé, ne rendent de comptes à personne, pas même aux élèves. Lorsqu'on demande si le diplôme décerné correspond à une qualité, on est dans la plupart des cas incapable de répondre à cette question. »

Pour le président du CPJ, le cégep est encore pour les jeunes « une salle d'attente de l'université » — spécialement ceux qui sont inscrits à un DEC général — « pour d'autres c'est un filtre supplémentaire ».

« Ceux qui profitent le plus du cégep sont effectivement ceux qui sont inscrits à un DEC technique, a-t-il souligné, parce que c'est un moyen réel de se donner une compétence pour rejoindre le marché du travail. »

M. Perreault a toutefois mis le gouvernement en garde contre la tentation d'isoler la formation technique parce qu'elle répond davantage aux besoins ponctuels ou à court terme des entreprises.

« La formation générale que les futurs techniciens et professionnels reçoivent au cégep, a-t-il dit, leur permettra de s'adapter à des situations changeantes sur le marché du travail. Il est primordial qu'on donne aux jeunes les outils qui leur permettront de traverser les crises. »

Le problème des cégeps, selon le président du CPJ, se situe toujours au niveau du secondaire où on n'a pas appris à orienter les jeunes.

« On n'explique pas très bien aux élèves qui s'inscrivent en formation technique, a expliqué M. Perreault, quels sont les programmes qui ne mènent pas nécessairement sur le marché du travail. La carence la plus évidente touche l'information qu'on donne au secondaire. »

Au cours de la consultation qu'entreprendra le CPJ a promis de poser la vraie question aux jeunes : « à quoi sert le cégep ? »

« Si on n'obtient pas de réponse, a ajouté M. Perreault, ça sera très révélateur et on pourra définitivement penser à tout remettre en question. »

M. Perreault a par ailleurs soutenu qu'il était préférable de ne pas toucher à la gratuité de l'enseignement collégial tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas fait le tour de la question de l'utilité des cégeps dans la formation d'un individu.

« Parlons sérieusement de ce que ça rapporte d'abord », a-t-il conclu.

24 Source La Presse
31 mars 92 Page A2 3

Appui important à la remise en question de l'enseignement collégial

(PC) — Le président du Conseil permanent de la Jeunesse (CPJ), Alain Perreault, est entièrement d'accord avec l'idée de remettre en question tout le système d'enseignement collégial au Québec et même son utilité dans la formation d'un individu.

En précisant que le CPJ allait participer activement au débat annoncé la semaine dernière par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, M. Perreault a mentionné, hier, qu'il faut aller jusqu'à se demander «si les cégeps comme ils sont aujourd'hui remplissent leur mission, s'ils sont vraiment utiles».

Le président du CPJ est même d'avis qu'il faut remettre en question la qualité des diplômes d'enseignement collégial puisque personne, même pas les collèges eux-mêmes, ne s'astreignent à évaluer et à comparer leurs performances.

Selon lui, ce n'est pas surtout au niveau de la formation technique ou professionnelle que les carences du système collégial sont les plus évidentes, mais bien au niveau de l'enseignement général.

«Moi, a-t-il dit, je me pose sérieusement la question quand je vois qu'à l'université on fait passer des examens de français et de mathématiques avant d'accepter un candidat, qu'on en est rendu à offrir des cours d'appoint ou de rattrapage. Je me demande alors si le cégep a réellement rempli sa mission, à quoi sert le diplôme d'enseignement collégial (DEC) dans de telles conditions?»

Les enseignants

M. Perreault va même jusqu'à dire qu'il trouve aberrant de constater que les collèges soient incapables de s'autocritiquer ou de s'autoévaluer, qu'ils n'aient de comptes à rendre à personne.

«Les enseignants, dans bien des cas, a-t-il précisé, ne rendent de comptes à personne, pas même aux élèves. Lorsqu'on demande si le diplôme qu'il décerne correspond à une qualité, on est dans la plupart des cas incapable de répondre à cette question.»

Pour le président du CPJ, le cégep est encore pour les jeunes «une salle d'attente de l'université» — spécialement ceux qui sont inscrits à un DEC général — «pour d'autres c'est un filtre supplémentaire».

«Ceux qui profitent le plus du cégep sont effectivement ceux qui sont inscrits à un DEC technique, a-t-il souligné, parce que c'est un moyen réel de se donner une compétence pour rejoindre le marché du travail.»

M. Perreault a toutefois mis le gouvernement en garde contre la tentation d'isoler la formation technique parce qu'elle répond davantage aux besoins ponctuels ou à court terme des entreprises.

«La formation générale que les futurs techniciens et professionnels reçoivent au cégep, a-t-il dit, leur permettra de s'adapter à des situations changeantes sur le marché du travail. Il est primordial qu'on donne aux jeunes les outils qui leur permettront de traverser les crises.»

25

Source Journal de Québec 92-183

31 mars 92 Page 16 4

Un cadeau piégé

LES CÉGEPS craignent d'être fauchés dans la fleur de leur jeunesse. Ils se préparaient à fêter leur vingt-cinquième anniversaire quand la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, madame Lucienne Robillard, leur a fait coup sur coup trois cadeaux qu'ils croient piégés. À la mi-février, elle a publié sans préavis des « indicateurs » de performance du réseau collégial, qui ont donné froid dans le dos, notamment au chapitre de l'abandon et de l'inachèvement des études. Au début de mars, elle confirmait au DEVOIR qu'elle avait réclamé du Conseil supérieur de l'Éducation un avis sur « nos visées et objectifs en matière de scolarisation au collège et à l'université », en insistant sur la « structure originale » de notre enseignement supérieur qui n'a justement de très « original » que l'institution nommée cégep. Enfin le plat discours inaugural de M. Bourassa, jeudi dernier, invitait la Commission parlementaire de l'éducation à « procéder à une consultation générale sur l'avenir de l'enseignement collégial ».

Est-ce la charrette qui mène à la guillotine ? Bien malin qui peut décoder toute cette agitation, maquillée sous un jargon de type pare-chocs. Au CSE, la ministre a dit par exemple s'inquiéter d'une « structure ayant induit ses propres effets sur la nature des résultats atteints et balisant aussi la poursuite future des résultats souhaitables ». En lectures bureaucratiques choisies, cette prose signifie que l'originalité même des cégeps pourrait être la cause de leurs malheurs, et leur réserver encore des calamités.

Dans un discours un peu plus clair à l'Assemblée nationale, mercredi, la ministre a souhaité voir fleurir des « idées dérangeantes », qui pourraient devenir « porteuses de renouveaux prometteurs ». Son insistance particulière sur les défis de la formation professionnelle et technique a pu accréditer l'idée d'une réforme en profondeur, dont la rumeur bouleverse les collèges. Il serait question de mettre fin à la cohabitation qui fait l'originalité des cégeps : leur filière de formation générale déménagerait à l'université, et la filière de l'enseignement professionnel occuperait toute la place dans les collèges, appelés à devenir de vastes instituts techniques. Ce ne serait pas la fin des cégeps, mais ce serait certes la fin de l'idée-force qui a présidé à leur création. Unique en Amérique du Nord, l'hybride collégial québécois aurait vécu.

Que le cégep ait besoin d'un sérieux examen, nul n'en doute. Les indicateurs récemment publiés sont là pour alarmer. Une minorité d'inscrits, à peine le tiers des cégépiens du Québec, traverse ces établissements selon le plan conçu à l'origine, i.e. en deux ans pour l'enseignement général, ou en trois ans pour l'enseignement professionnel. Même en étirant leur formation sur quatre ou cinq ans, à peine les trois quarts des inscrits arrivent au diplôme. Abandons, recommencements, réorientations, décrochage temporaire ou définitif, la déperdition est immense. On n'ose en imaginer le coût social et économique et il est absolument ridicule de songer à hausser les frais de scolarité avant même d'évaluer ce qu'on gaspille déjà dans une telle structure.

Mais la ministre a raison, en même temps, de mettre en garde contre les jugements à l'emporte-pièce que véhiculent les nostalgiques du cours classique. Les cégeps ont été un instrument majeur de démocratisation de l'éducation, il n'y a qu'à examiner la provenance socio-économique de leurs inscrits pour le constater. Comment les réformer, ou

On ne réforme pas un système d'éducation à la pièce

les transformer sans mettre en cause ce progrès ?

Certainement pas avec la méthode et les moyens que la ministre et le gouvernement mettent à la disposition du milieu. Comme un étudiant mal orienté, ils risquent de se retrouver, au terme de toutes ces études, à devoir les reprendre à zéro.

Car il n'y a pas de vase clos, de niveau clos, dans les systèmes d'éducation. On ne peut les réformer, comme ils en ont constamment besoin, sans poser sur eux un regard transversal. Qui aura vite fait de révéler, au Québec, que les pires malaises du cégep prennent leur source à l'école secondaire.

26
Source Le Devoir → 92-185
27 mars 92 Page A 9 | 1

Comme nous le dit le phénoménal taux de décrochage étudiant au secondaire (près de 40 %), c'est à ce niveau que se développe la propension à l'abandon, que se prennent les mauvaises orientations amenant plus tard aux cheminements cégépiens chaotiques. Le déséquilibre des inscriptions au cégep, qui ne réussit pas à faire le plein des programmes professionnels et techniques, procède directement d'un mauvais embranchement aux dernières années du secondaire. La déscolarisation des garçons, dont les collèges et universités commencent à s'inquiéter, est d'abord l'image de marque de notre école secondaire. Les carences des méthodes de travail scolaire, l'incapacité de s'adapter aux exigences intellectuelles des cégeps, c'est aussi au secondaire qu'il faut en chercher les sources. Au lieu de quoi, les cégeps jouent actuellement avec l'idée d'ajouter à leur programme général une année dite de « transition », qui préparerait les jeunes à l'enseignement postsecondaire. Il faut l'entendre pour le croire : les jeunes Québécois, auxquels notre structure collégiale impose déjà une année d'études de plus que leurs collègues d'Amérique du Nord pour l'acquisition d'un premier diplôme universitaire, devraient doubler ce désavantage !

La méthode même qu'a choisie la ministre, ce réflecteur qu'on pose sur un seul niveau d'enseignement, conduit à des hypothèses aussi biscornues. On charge le cégep de tous les péchés du monde et de toutes les réparations. C'est ainsi que les universités, qui diplôment au mieux la moitié de leurs inscrits, qui ont multiplié les programmes allégés et sans issue, dont les indicateurs de performance sont encore un secret bien gardé, vont échapper elles aussi à un examen qui s'impose à tout le système. Il y a bientôt trente ans que le Québec a construit sa pyramide scolaire, elle chambranle de partout même si elle tient, et ce n'est pas en la bricolant par l'étage intermédiaire qu'est le cégep qu'on atteindra les grands objectifs de qualification que les milieux économiques, enfin éveillés, réclament désormais pour demain.

C'est une nouvelle réforme de l'éducation qu'exige le Québec contemporain, si malade de ses résultats scolaires, de bas en haut du système. On lui propose plutôt un travail à la pièce, désordonné, une main ignorant l'autre. Le ministre de l'Éducation joue dans l'école primaire et secondaire avec un « plan d'action » bariolé, emprunté à tous les experts à la mode. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science travaille parallèlement sur les cégeps à partir des études, parallèles aussi, du Conseil des Collèges et du Conseil supérieur de l'Éducation. Et elle mettra à la tâche, l'automne prochain, des députés dont la compétence est à peu près nulle sur chacun des onze problèmes très spécialisés qu'elle leur a confiés, véritable mandat de commission d'enquête spécialisée. Veut-on vraiment, par exemple, confier aux petits jeux partisans de quelque Salon rouge le soin du « contenu et de la structure générale des programmes d'études » de nos collèges ? Et pourquoi faut-il infliger aux seuls cégeps cet examen politique sous toutes les coutures, tandis que les autres niveaux d'enseignement s'en tirent indemnes ?

Si le gouvernement a voulu s'éviter ainsi les frais d'une sérieuse commission d'enquête, avec de solides moyens de recherche pour scruter toute l'éducation québécoise, il fait des économies de bouts de chandelles. Qui l'éclaireront à l'avenant. Et que les milieux d'éducation, s'ils ne se mobilisent pas pour réclamer mieux, paieront longtemps.

LISE BISSONNETTE

La CEQ espère éviter une discussion fourre-tout sur l'avenir des cégeps

Isabelle Paré

FAVORABLE au débat global sur l'enseignement collégial annoncé par Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) invite néanmoins la ministre Robillard à cibler son intervention pour éviter une discussion fourre-tout, laborieuse et inutile.

Selon Mme Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, si le projet de scruter l'avenir des cégeps récolte largement l'appui des enseignants, on s'inquiète toutefois de l'approche prônée par la ministre Lucienne Robillard.

Mercredi, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, annonçait à Québec son intention de tenir une commission parlementaire sur l'avenir des cégeps, où toutes les facettes de l'enseignement collégial, du financement, en passant par les programmes, la gestion, l'enseignement ou le cheminement des étudiants seraient sujets à discussion.

« En toute logique, la ministre aurait dû délimiter les objets du débat et faire connaître clairement ses orientations à ce sujet plutôt que d'inviter les groupes à intervenir tous azimuts », invoque Mme Pagé, qui craint la dispersion et l'inefficacité.

En fait, propose la CEQ, plutôt que de « tout mettre sur la table », la ministre Robillard devrait plutôt faire connaître clairement ses couleurs dans un énoncé de politique, qui servirait ensuite de base de discussions pour tous les acteurs du réseau collégial.

Sans remettre en question sa participation au débat sur l'avenir des cégeps, le CEQ presse donc la ministre d'en revoir la formule avant que ne s'amorcent les discussions l'automne prochain.

Par ailleurs, la Centrale de l'Enseignement met déjà la ministre en garde contre la tentation d'instaurer des frais de scolarité au cégep, ou tout projet qui entacherait la gratuité et l'accessibilité à l'enseignement collégial.

28

Source Le Devoir
27 mars 92 Page A3 | 3
92-185

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Cabinet de la ministre

COMMUNIQUÉ

TELBEC CODE: 01
NO: 068-121

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL: TOUT EST SUR LA TABLE

Québec, le mercredi 25 mars 1992. - Après vingt-cinq ans, il est temps pour la société québécoise de réactualiser les consensus et les arrangements qui constituent le fondement de son système d'enseignement collégial. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui, au cours du débat sur le discours inaugural, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et députée de Chambly, madame Lucienne Robillard. Elle a ajouté: "En menant ce débat à l'Assemblée nationale, là où les lois se font et s'amendent, le Gouvernement veut clairement signifier sa volonté d'agir et l'allure concrète et fonctionnelle qu'il souhaite voir prendre aux travaux qui y seront conduits".

Pour la Ministre, la commission parlementaire favorisera la convergence des opérations de réflexion, de bilan et de prospective qui sont actuellement menées au Conseil des collèges, au Conseil supérieur de l'éducation, à la Fédération des cégeps, dans les collèges et au Ministère même.

Le point sur toutes les grandes questions

Pour madame Robillard, les parlementaires auront à faire le point sur tous les aspects de la vie et du fonctionnement des collèges, notamment la pertinence et l'atteinte des objectifs visés par la création même de l'ordre d'enseignement collégial; la présence et la place relative de l'enseignement général et de l'enseignement

92-195
4

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Cabinet de la ministre

COMMUNIQUÉ

TELBEC CODE: 01
NO: 068-121

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL: TOUT EST SUR LA TABLE

Québec, le mercredi 25 mars 1992. - Après vingt-cinq ans, il est temps pour la société québécoise de réactualiser les consensus et les arrangements qui constituent le fondement de son système d'enseignement collégial. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui, au cours du débat sur le discours inaugural, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et députée de Chambly, madame Lucienne Robillard. Elle a ajouté: "En menant ce débat à l'Assemblée nationale, là où les lois se font et s'amendent, le Gouvernement veut clairement signifier sa volonté d'agir et l'allure concrète et fonctionnelle qu'il souhaite voir prendre aux travaux qui y seront conduits".

Pour la Ministre, la commission parlementaire favorisera la convergence des opérations de réflexion, de bilan et de prospective qui sont actuellement menées au Conseil des collèges, au Conseil supérieur de l'éducation, à la Fédération des cégeps, dans les collèges et au Ministère même.

Le point sur toutes les grandes questions

Pour madame Robillard, les parlementaires auront à faire le point sur tous les aspects de la vie et du fonctionnement des collèges, notamment la pertinence et l'atteinte des objectifs visés par la création même de l'ordre d'enseignement collégial; la présence et la place relative de l'enseignement général et de l'enseignement

92-11-4

professionnel au sein des mêmes établissements; le rôle des collèges dans les dispositifs de formation de la main-d'oeuvre et, plus largement, les pratiques et les structures des collèges en éducation permanente et en éducation des adultes; le contenu et la structure générale des programmes d'études; les modes de fréquentation et les cheminements étudiants et, par là, tout ce qui a trait à l'admission, à la persévérance aux études, à la diplomation, à la durée des études, aux conditions concrètes de la vie étudiante; la fonction enseignante et l'état et les besoins de la pratique actuelle et future de la profession; le dispositif et les pratiques en évaluation des apprentissages, des programmes d'études et des établissements; les sources et les modes de financement; la répartition des pouvoirs et des responsabilités, ainsi que les modes d'organisation et d'administration des établissements.

Une question majeure: la formation technique

Selon la ministre Robillard, la réflexion qui s'amorce constitue une excellente occasion de relancer l'enseignement collégial technique. Réaffirmant le rôle clef des établissements d'enseignement collégial en matière de formation des ressources humaines, la Ministre a précisé qu'elle est diposée à "entreprendre, avec les collèges, les changements que le nouveau contexte mondial impose à nos programmes et à nos pratiques, voire à nos structures".

"Avec la place stratégique qu'ils occupent, a ajouté la Ministre, nos collèges apparaissent de plus en plus comme un instrument particulièrement déterminant pour la mise à jour et l'intégration de notre système de formation technique et professionnelle. J'en suis moi-même suffisamment convaincue pour inviter instamment l'ensemble de nos partenaires, tant du monde de la formation que de celui de l'entreprise, à s'engager avec moi dans une véritable relance de l'enseignement collégial technique et à relever ainsi le défi de formation que, en proposant la dynamique des grappes industrielles, le Gouvernement a déjà identifié comme particulièrement central et décisif."

De la réflexion à l'action

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science a indiqué qu'elle abordait avec de grandes attentes les travaux de la commission parlementaire, notamment en ce qui a trait aux orientations qui devront s'en dégager. Elle a conclu en se disant solidaire des grandes visées éducatives du milieu de l'enseignement collégial et, comme lui, "soucieuse d'honorer avec discernement et détermination les rendez-vous de l'avenir du Québec".

- 30 -

SOURCE: Direction des communications,
Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Science

POUR RENSEIGNEMENTS: Pierre Villeneuve,
attaché de presse
tél: (418) 644-0664

92-185 6

Robillard consolidera la qualité du français tous azimuts pendant le programme collégial

Caroline Montpetit

LA MINISTRE de l'Enseignement supérieur du Québec, Mme Lucienne Robillard, n'entend pas hypothéquer l'enseignement de la littérature au collégial au profit d'un approfondissement des bases de la langue française.

Elle a par ailleurs l'intention, dans le cadre de la réforme du contenu des programmes collégiaux, de considérer simultanément ces deux aspects de l'enseignement du français imposé au niveau collégial.

C'est ce que la ministre a déclaré hier, en clôture d'un colloque sur la maîtrise de la langue, organisé cette semaine par la Fédération des cégeps du Québec, à Montréal.

À l'heure actuelle, outre un cours de linguistique inscrit dans le programme de formation générale, les principaux cours de français du collégial sont orientés vers l'étude d'oeuvres littéraires, sans prescription quant à la pratique de la grammaire et de la syntaxe.

« Présentement, le système prend pour acquis que les élèves maîtrisent la langue française écrite à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les seuls cours de base en français offerts au collégial sont des programmes d'appoint qui ne sont pas crédités par l'institution », a poursuivi Mme Robillard.

Dans son discours de clôture, Mme Robillard réagissait notamment aux craintes exprimées par les enseignants en littérature du niveau collégial, en prévision d'une modification des contenus de l'enseignement du français à ce niveau, pour permettre une meilleure maîtrise de la langue écrite par les étudiants de tous les ordres d'enseignement.

« Non seulement je ne veux pas hypothéquer l'enseignement de la littérature, mais j'ai l'intention de le consolider, a ajouté Mme Robillard, précisant qu'« il ne suffit pas de mettre des extraits de grandes oeuvres au programme, mais bien les grandes oeuvres elles-mêmes ».

Par ailleurs, les participants au colloque de la Fédération des cégeps ont eux-mêmes conclu hier que des seuils de réussite en maîtrise de la langue devraient être définis à tous les niveaux d'enseignement, soit du primaire à l'université, en passant par le secondaire et le collégial.

Ces seuils de réussite devraient en outre constituer des préalables à l'obtention du diplôme d'un ordre d'enseignement donné, selon les participants.

Pour sa part, Mme Robillard a affirmé qu'il y avait, dans l'apprentissage de la langue, des seuils critiques, soit par exemple, les objectifs terminaux du programme de langue maternelle du secondaire.

Elle a toutefois ajouté que, même si ces objectifs étaient atteints, « ce qui n'est manifestement pas toujours ni suffisamment le cas », l'apprentissage de la langue par les étudiants ne serait pas terminé au terme du secondaire.

Parmi une série de propositions présentées par la Fédération des cégeps, les participants au colloque avaient pour leur part également demandé au gouvernement du Québec de réviser tous les documents écrits utilisés dans les établissements scolaires.

Une autre proposition retenue suggérait que la maîtrise de la langue fasse partie des critères d'embauche de toutes les catégories de personnel du monde scolaire.

Sur l'ensemble des résolutions suggérées par la Fédération des cégeps aux participants, l'une suggérait une amélioration des programmes d'enseignement du français du primaire et du secondaire, une autre l'augmentation, en général, du temps alloué par les étudiants à la rédaction de textes écrits.

De son côté, Mme Robillard a ajouté que la maîtrise de la langue « ne pouvait être que l'affaire des seuls professeurs de français ou d'anglais. Qu'elle ne peut davantage n'avoir aucune importance pour la qualité de la formation scientifique ou technique elle-même. C'est en rangs serrés, a-t-elle conclu, que nous gagnerons la bataille ».

32

Source Le Devoir 92-136
le 28 mars 1992 Page A2 1

Les cégeps en question

Les collèges célèbrent leurs 25 ans: comme gâteau, une enquête

MICHÈLE OUIMET

Tout est sur la table, a dit la ministre: les programmes, les professeurs, l'évaluation, la gratuité, voire l'existence même des cégeps.

En fait, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS), Lucienne Robillard, veut provoquer un grand débat public autour de l'enseignement collégial et ce débat, a-t-elle précisé, se fera cet automne lors d'une commission parlementaire.

Drôle de façon de fêter les 25 ans d'existence des «collèges d'enseignement général et professionnel».

Mais pourquoi ce débat et pourquoi sur les cégeps ? Pourquoi ne pas le faire plutôt sur l'école primaire et secondaire, comme l'a suggéré l'opposition ?

Parce que les choses ont changé depuis l'implantation des collèges en 1967. La clientèle n'est plus la même et les besoins de la société ont évolué. C'est la croisée des chemins. L'heure est au «grand questionnement», a dit la ministre cette semaine lors d'un discours prononcé à l'Assemblée nationale.

C'est tout un système que Mme Robillard remet en question: 46 cégeps, 16 000 employés dont 10 000 professeurs, 158 000 jeunes inscrits, 65 000 adultes, un budget de 1,2 milliard.

Mais certains professeurs n'y croient pas vraiment. Il faut dire qu'ils en ont vu des livres bleu, blanc, rouge et vert en 25 ans. «Repenser le collégial sans toucher le secondaire, nous apparaît tout à fait farfelu», affirme une enseignante du cégep Édouard-Montpetit, Louise Corriveau.

La clientèle du cégep a profondément changé depuis 1967.

Avant, les étudiants étaient jeunes. Aujourd'hui, ils le sont moins. Selon le Conseil supérieur de l'éducation, en 1975, deux élèves sur trois avaient moins de 20 ans. En 1989, il n'en reste plus qu'un sur deux et les 25 ans et plus représentent près du tiers de l'ensemble de la population collégiale.

Les allophones sont plus nombreux, les adultes aussi. La formation préalable des cégepiens est d'ailleurs de plus en plus hétéroclite.

Les collégiens prennent aussi deux fois plus de temps qu'auparavant pour décrocher leur diplôme, ce qui ne manque pas d'inquiéter non seulement la ministre mais aussi les comptables du Conseil du trésor, parce que plus c'est long, plus ça coûte cher.

Les étudiants changent souvent de programme et ces réorientations expliquent en partie ce retard. Mais il y a aussi le travail.

Car, de nos jours, la majorité des collégiens travaillent.

«Jusqu'au début des années 1980, écrit le Conseil supérieur de l'éducation, une minorité d'étudiants travaillaient durant l'année scolaire, soit un sur quatre en 1981 et un sur trois en 1980.»

Mais, en cinq ans, ces proportions ont doublé. Aujourd'hui, 70 p. cent des cégepiens travaillent.

«Le système a été conçu pour des étudiants inscrits à temps plein», affirme le président de la Fédération nationale des enseignants du Québec, Denis Choinière.

«Il n'y a plus d'étudiant moyen, explique le président du Conseil supérieur de l'éducation, Robert Bisaillon. Les temps ont changé et les cégeps ne se sont pas adaptés à ces nouvelles réalités.»

Pas étonnant que la ministre veuille convoquer des états généraux. Sa commission parlementaire risque d'ailleurs de prendre les allures d'une nouvelle commission Parent.

La formation fondamentale

Il faut d'abord expliquer qu'il existe deux catégories de programmes au cégep: le préuniversitaire, un cours de deux ans qui mène à l'université comme son nom l'indique, et la formation technique, un cours de trois ans qui forme des travailleurs spécialisés.

Durant leur passage au cégep, tous les étudiants — les futurs médecins ou avocats comme les futurs électrotechniciens ou infirmières — reçoivent la même formation fondamentale: ils doivent réussir les cours obligatoires de philosophie, de français et d'éducation physique.

Depuis 25 ans, tous les cégepiens ont immanquablement suivi ces mêmes cours. Faut-il renforcer cette formation? La modifier? L'élaguer? Il en sera question cet automne lors de la commission parlementaire.

«Nous devons maintenir des exigences de formation fondamentale, croit le président de la Fédération des collèges, Yves Sanssouci. Mais certains croient que les quatre cours de philosophie pourraient être remplacés par un mélange de cours de psychologie et de sociologie, ce que les anglais appellent les *humanities*.»

«Certains ont une vision utilitaire de la formation fondamentale, poursuit M. Sanssouci. Ils seraient prêts à troquer les cours de théâtre, qui sont obligatoires, contre des cours de rédaction technique, par exemple. Sauf que le théâtre fait partie de la culture générale.»

Même si la question est sur la table, la ministre Robillard croit à l'importance d'une bonne formation fondamentale.

«Que ce soit un technicien ou un futur universitaire, il doit posséder une espèce de polyvalence, a-t-elle dit. Par contre, le même bloc de cours obliga-

33
Source LA PRESSE 92 15E
LE 27 MARS 1992 Page B1 3

toires existe depuis 25 ans. Doit-on le conserver? Il faut se poser la question.»

L'enseignement technique

Le secteur technique n'a jamais rempli ses promesses. Lorsque les cégeps ont été créés, il devait regrouper 65 p. cent des étudiants. Mais c'est le contraire, ou presque, qui s'est produit : à peine 45 p. cent des élèves sont inscrits en technique et 55 p. cent, au préuniversitaire. Pourtant, les cégeps offrent 125 programmes de formation technique.

«Il existe une désaffection des jeunes pour les techniques et c'est dramatique, explique Robert Bisaillon. Est-ce normal que tous les jeunes aillent à l'université ? C'est un miroir aux alouettes quand on voit le taux de décrochage en chemin.»

Le cours technique ne répond pas aux besoins de la société et de la clientèle étudiante. Le système a besoin d'être huilé.

Actuellement, un étudiant doit passer trois ans sur les bancs d'un cégep et se taper les 12 cours de formation fondamentale (philosophie, français, éducation physique) s'il veut obtenir son diplôme.

«Si nous voulons un électrotechnicien qui soit capable de réparer une laveuse et une sécheuse, un cours d'un an peut suffire largement, croit Denis Choinière. Par contre, si on veut qu'il conçoive de nouveaux appareils, un cours de trois ou quatre ans est nécessaire.»

«Il faut assouplir la structure du DEC (diplôme d'études collégiales), affirme Yves Sanssouci. À l'université, un étudiant peut faire un certificat (un an). Il peut aussi en accumuler trois et obtenir un diplôme universitaire. Ce n'est pas possible au cégep.»

«Oui, il faut assouplir, confirme la ministre. Dans le système actuel, un adulte n'a pas accès à un DEC technique à temps partiel. Ça n'existe pas. Il faut adapter cette formation aux besoins de la société.»

Le cégep se secondarise-t-il?

«Il y a deux catégories d'élèves complètement perdus après une session, explique Robert Bisaillon. Ceux qui ne savent pas où se diriger et ceux qui ne possèdent pas les acquis de base. Nous avons proposé à la ministre de mettre sur pied une session en formation générale afin d'aider les jeunes à s'orienter et à combler certaines lacunes.»

«Devant l'éclatement de la clientèle et la venue d'immigrants, il faut s'adapter et penser à des structures d'accueil, des cours de rattrapage, presque des tutorats», croit Yves Sanssouci.

«Il faut aussi perfectionner nos professeurs, ajoute-t-il, les sensibiliser à ces nouvelles réalités. Lorsque j'étais au Vieux-Montréal, je voyais des étudiantes haïtiennes qui chantonnaient dans un coin... elles apprenaient leur leçon par cœur! Un étudiant chinois, par exemple, ne questionne pas son professeur car il craint de lui faire perdre la face.»

Plusieurs cégeps ont déjà mis sur pied des cours de rattrapage dans certaines matières comme le français et les mathématiques. Ces cours ne sont pas obligatoires mais ils risquent de le devenir bientôt, selon le président du Conseil des collèges, Yvon Morin.

Le Conseil prépare d'ailleurs un avis qui sera déposé sur le bureau de la ministre en mai. Il s'intitulera *Le cégep de l'an 2000* et, affirme M. Morin, il proposera des «choses novatrices».

«Il y a plus de monde au cégep et il faut admettre les conséquences de cette démocratisation», conclut Robert Bisaillon.

34
Source 92-186
Page 4

Les enseignants de cégeps soutiennent qu'ils ne sont pas hostiles à l'évaluation

QUÉBEC (PC) — La Fédération autonome du collégial (FAC), regroupant les enseignants des cégeps, a surnauté, hier, devant le jugement sévère porté par le président du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) Alain Perreault sur le manque d'évaluation véritable dans l'enseignement collégial.

Le président de la FAC, Michel Duffy, a pris la peine, cependant, de souligner l'importance d'entrer dans le débat lancé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, il y a une quinzaine de jours, avec un esprit ouvert et constructif.

C'est pourquoi il s'est abstenu de blâmer le porte-parole du CPJ.

« Même si nous aussi on est prêt à tout considérer, a-t-il déclaré, on n'est pas prêt à tout jeter par-dessus bord. On trouve qu'il se fait d'excellentes choses dans les collèges autant dans le secteur général que dans le professionnel. »

M. Duffy a principalement réagi sur la critique voulant qu'au collégial les gens éprouvent des difficultés à évaluer ou à laisser d'autres évaluer leurs performances, celles des élèves et des institutions.

« Il est évident qu'en évaluant ses élèves, a soutenu le président de la FAC, l'enseignant évalue en même temps la qualité de son enseignement et voit d'évidence ce qu'il lui reste à améliorer.

« Comme enseignant, a-t-il dit, l'évaluation est au coeur de notre activité. Elle ne se dissocie pas du fait de transmettre des connaissances, des habilités, des savoirs. Comme si cela allait de soi, enseigner à un élève en vue de l'évaluer. »

35

Source Le Soleil

le mercredi 12 Page A7 01 1

Les enseignants sont prêts à se faire évaluer, s'ils participent aux décisions

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC — La Fédération autonome du collégial (FAC), regroupant les enseignants des cégeps, a suivi, hier, devant le jugement sévère porté par le président du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) Alain Perreault sur le manque d'évaluation véritable dans l'enseignement collégial.

Le président de la FAC, Michel Duffy, a pris la peine, cependant, de souligner l'importance d'entrer dans le débat lancé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, il y a une quinzaine de jours, avec un esprit ouvert et constructif.

C'est pourquoi il s'est abstenu de blâmer le porte-parole du CPJ.

« Même si nous aussi on est prêt à tout considérer, a-t-il déclaré, on n'est pas prêt à tout jeter par-dessus bord. On trouve qu'il se fait d'excellentes choses dans les collèges autant dans le secteur général que dans le professionnel. »

M. Duffy a principalement tiqué sur la critique voulant qu'au collégial les gens éprouvent des difficultés à évaluer ou à laisser d'autres évaluer leurs performances, celles des élèves et des institutions.

L'évaluation qui permet l'amélioration, les enseignants sont toujours prêts à l'envisager à condition qu'ils soient impliqués dans les décisions qui les concernent personnellement et professionnellement. « Sinon, ils entretiennent le sentiment qu'ils travaillent contre leurs propres intérêts », a indiqué M. Duffy.

« Il est évident qu'en évaluant ses élèves, a soutenu le président de la FAC, l'enseignant évalue en même temps la qualité de son enseignement et voit d'évidence ce qu'il lui reste à améliorer.

« Comme enseignant, a-t-il dit, l'évaluation est au cœur de notre activité. Elle ne se dissocie pas du fait de transmettre des connaissances, des habiletés, des savoirs. Comme si cela allait de soi, enseigner à un élève en vue de l'évaluer. »

Quant à savoir si l'enseignant appréciait de se faire évaluer, M. Duffy a précisé qu'un sondage mené en 1988 a démontré que 72 % de ses collègues avaient dit ne pas être inquiétés par l'idée qu'on évalue leur enseignement.

Par contre, il a aussi fait ressortir de ces consultations auprès du corps professoral que les enseignants n'acceptaient pas qu'il y ait « un pouvoir d'évaluation quelque part qui leur soit extérieur ».

« Ils n'ont cure de cette évaluation sommative, a-t-il poursuivi dans sa réplique, celle par laquelle des supérieurs évaluent des subordonnés pour prendre des décisions à leur sujet. »

Pour lui, « enseignantes et enseignants s'attendent à être traités de la même façon qu'ils traitent les élèves ».

Cette mise au point sur leur façon de voir l'évaluation de leur travail et des résultats qui en découlent faite, les enseignants ont affirmé être prêts à participer au débat sur l'enseignement collégial, qui culminera en une commission parlementaire l'automne prochain, aux côtés des jeunes et de leurs élèves.

36

Source La Presse

1er avril 92

Page A2 2

LES PROFS EN FAVEUR DU TEST DE FRANÇAIS

Montréal (PC) — L'Association québécoise des professeurs de français propose également la tenue d'un test de français, à la fin des études collégiales, mais elle suggère une épreuve de niveau approprié, qui ferait appel au sens de l'analyse du jeune, à sa capacité de comprendre et de rédiger un texte.

Cette épreuve de français écrit serait instituée à la fin des études collégiales et remplacerait les tests objectifs actuellement imposés par les universités, note l'AQPF dans ses recommandations écrites transmises aux autorités.

On demanderait à l'étudiant de rédiger une analyse qui consisterait à commenter un texte à caractère littéraire ou philosophique.

Pour qu'un tel test de niveau collégial soit pertinent, «il doit refléter les capacités attendues d'un finissant de cégep qui veut relever le défi des études universitaires», signale l'association d'enseignants. Ce test ne doit pas répéter une épreuve convenant au 5e secondaire.

L'AQPF insiste pour que le test n'ait qu'une fonction de diagnostic, c'est-à-dire qu'il permette d'identifier les candidats faibles en français écrit pour leur proposer des mesures de rattrapage appropriées.

«Un danger à éviter à tout prix, c'est que les résultats du test soient détournés de leur fonction de diagnostic pour servir de points de comparaison entre les cégeps», prévient l'association, dans un communiqué.

37
Source Journal de Québec
1er avril 92
Page 16 3

Des tests de français à la fin du cégep, mais sans comparer le résultat, disent des professeurs

(PC) — L'Association québécoise des professeurs de français propose elle aussi la tenue d'un test de français à la fin des études collégiales, mais suggère une épreuve de niveau approprié, qui ferait appel au sens de l'analyse du jeune, ainsi qu'à sa capacité de comprendre et rédiger un texte.

Cette épreuve de français écrit serait instituée à la fin des études collégiales et remplacerait les tests objectifs actuellement imposés par les universités, note l'AQPF dans ses recommandations écrites transmises aux autorités.

L'AQPF insiste pour que le test n'ait qu'une fonction diagnostique; c'est-à-dire qu'il permette d'identifier les candidats faibles en français écrit pour leur proposer des mesures de rattrapage appropriées.

« Un danger à éviter à tout prix, c'est que les résultats du test soient détournés de leur fonction diagnostique pour servir de points de comparaison entre les cégeps », prévient l'association, dans un communiqué.

On demanderait à l'étudiant de rédiger une analyse qui consisterait à commenter un texte à caractère littéraire ou philosophique.

Pour qu'un tel test de niveau collégial soit pertinent, « il doit refléter les capacités attendues d'un finissant de cégep qui veut relever le défi des études universitaires », souligne l'association d'enseignants. Ce test ne doit pas répéter une épreuve convenant au niveau du cinquième secondaire.

38
Source La Presse
1er avril 92 Page A2 4

Le malaise chronique des cégeps trouve son ministre prophète

Jean-Pierre Proulx
Analyse

LE MALAISE chronique autour des cégeps tire son origine d'un fait singulier : ce type d'établissement n'existe nulle part ailleurs au monde. Il n'y a donc que la première partie du dicton populaire qui peut s'appliquer au Québec : « Quand je me regarde, je me désole ; quand je me compare, je me console ! » Le cégep est, par définition, incomparable ! C'est là sans doute le fondement de notre insécurité « structurelle », avivée chaque fois qu'une faille du système est mise à jour, comme le problème de l'évaluation l'an passé, ou que se produit un événement symbolique, comme son 25e anniversaire cette année.

Le questionnement sur la pertinence même des cégeps couvait depuis au moins cinq ans. Il vient de surgir au grand jour, légitimé cette fois par la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Lucienne Robillard, mais qui a choisi, pour parler de ces choses, une bien drôle de langue :

« Sans nous enferrer dans une nouvelle arythmétique des objectifs, a-t-elle écrit au Conseil supérieur de l'éducation, nous avons besoin de clarifier et de préciser nos visées à cet égard. Comme il ne serait pas inutile de réactualiser aussi nos choix concernant la structure originale de notre enseignement supérieur. Cette structure ayant induit ses propres effets sur la nature des résultats atteints et balisant aussi la poursuite future des résultats souhaitables (1) ! »

« Tout est sur la table », précisait-elle enfin, la semaine dernière, dans une langue cette fois plus accessible. Le débat portera « sur les bases mêmes de l'organisation de notre enseignement collégial », et au premier chef, sur « la pertinence et la réalisation des objectifs visés par la création même d'un niveau spécifique d'enseignement collégial », de même que sur « la présence et la place relative de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel au sein des mêmes établissements ».

Le dixième anniversaire avait d'ailleurs provoqué une première remise en question des collèges : « Le moment est venu, écrivait en 1978, le ministre Jacques-Yvan Morin, de dresser le bilan de cette passionnante expérience pédagogique et sociale (...) de proposer un nouveau départ et des défis ». Mais son livre blanc avait une visée essentiellement réformiste. « Les cégeps existent, y déclarait le ministre, et leur mission est toujours nécessaire et féconde ; ils sont donc là pour rester, et ils demeureront tels qu'ils ont été conçus (...). Par dessus tout, la continuité dans le renouveau s'exprimera dans le souci de sauvegarder la spécificité du cégep ».

C'est lors du 20e anniversaire, en 1987, qu'ont commencé à s'exprimer au grand jour des interrogations plus radicales. Ainsi, en décembre 1986, la Fédération des cégeps commande un sondage auprès de la population sur « l'image des cégeps au Québec ». On y relève la question suivante qui trahit l'inquiétude naissante : « En rétrospective, diriez-vous que la création des cégeps dans les années 60 a été une très bonne idée, une assez bonne idée, une assez mauvaise idée ou une très mauvaise idée ? ». On y avait répondu comme suit :

- 28 %, une très bonne idée ;
- 53 %, une assez bonne idée ;
- 9 %, une assez mauvaise idée ;
- 4 %, une très mauvaise idée ».

Ce n'est pas l'emballement fou, mais ce n'est pas tragique non plus.

Quelques mois plus tard, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, qui regroupait alors la majorité des professeurs des cégeps, n'hésite pas à intituler ainsi les actes de son colloque anniversaire : « Les cégeps ont-ils un avenir ? ». Une partie du colloque avait d'ailleurs porté sur le thème suivant : « Le cégep est-il nécessaire ? ». Un chercheur chevronné du Conseil supérieur de l'éducation, M. Arthur Marsolais, s'était demandé encore plus carrément : « Faut-il maintenir le réseau des cégeps ? Faisons-nous bien de maintenir sous le même toit les études pré-universitaires et les études techniques ? Si tel n'est pas le cas, concluait-il, on ferait mieux de modifier radicalement la mission des cégeps ».

39
Source Le Devoir
les avril 92
Page B5 5

Le questionnement se poursuit à l'occasion du 25e anniversaire du ministère de l'Éducation deux ans plus tard. Le ministre, M. Claude Ryan, fait au colloque de l'Institut québécois de la recherche sur la culture un commentaire annonçant la question aujourd'hui débattue : « Parmi les objectifs du Rapport Parent qui ont mal résisté à l'épreuve du temps, je voudrais, dit-il, citer l'intégration de la formation professionnelle et de la formation générale au secondaire et au collégial. La Commission avait rêvé d'une savante intégration. Dans l'ensemble, cette formule n'a pas fonctionné. Nous revenons de plus en plus, par la force des choses, à une différenciation très marquée entre la formation professionnelle et la formation générale ».

M. Ryan venait quelques semaines plus tôt de décréter, sans douleur, la fin de l'école polyvalente en repoussant la formation professionnelle de niveau secondaire après le diplôme d'enseignement général, soit exactement à l'âge où les jeunes entreprennent les études collégiales. Aussi, ajoutait-il dans son discours à l'IQRC : « Une fois solidement implantée la réforme au secondaire, il faudra également envisager une réforme en profondeur de la formation professionnelle dispensée au collégial ».

Mais la plus récente pièce au dossier est ce petit livre paru l'an dernier : *Les cégeps, question d'avenir*, sous la signature de la sociologue Louise Corriveau et professeur au cégep Édouard-Montpetit. L'ouvrage commandé par l'IQRC pour sa collection « Diagnostic » veut répondre à cette question : « Le Québec s'est-il trompé en créant les cégeps ? » L'auteur répond « non » pour ce qui est de l'enseignement professionnel. Mais elle sent néanmoins le besoin de formuler la question une seconde fois : « Le Québec s'est-il trompé en créant les cégeps, en tout cas en y installant une filière de formation générale qui devait préparer à l'université ? Ici, écrit-elle, la réponse est moins évidente ».

Y a-t-il des raisons suffisantes qui justifient ces remises en question ? Car la question est grosse de conséquences et la réponse encore plus. Certains problèmes très sérieux donnent à penser que oui. On ne peut ici que les énumérer.

■ Le report de la formation professionnelle de niveau secondaire après le 5e secondaire pose carrément la question de l'arrimage avec la formation de même type de niveau collégial. Il n'y a pas six mois, le Conseil des collèges écrivait : « L'absence d'harmonisation entre le secondaire et le collégial est beaucoup plus qu'une simple carence bureaucratique qu'on peut déplorer à l'occasion. Constituant déjà un gaspillage significatif de ressources, elle est en passe de devenir une tragédie, un véritable facteur de sous-développement des ressources humaines ». De façon plus globale, le Conseil avait déjà dénoncé, il y a cinq ans, comme « négligence scandaleuse » l'absence de concertation vraie entre le secondaire et le collégial. On ne sache pas que cette carence grave ait été levée.

■ Les objectifs de formation que vise le cégep demeurent nébuleux. Cette question était au cœur des interrogations du livre blanc sur les cégeps en 1978. Le Conseil des collèges l'a à nouveau vigoureusement soulevée en 1988 : « Il serait pour le moins décevant que les cégeps soient placés, dans moins de cinq ans, dans la fâcheuse position de se préparer à fêter leur 25e anniversaire sans être capables de faire la démonstration que chaque collège a clairement arrêté ses orientations générales, qu'il s'est doté de grandes politiques dans ses principaux secteurs d'activité et qu'il a inscrit le tout à l'énergie de la formation fondamentale ». Depuis, des progrès importants ont été accomplis autour de l'approfondissement de ce concept de « formation fondamentale ». Plusieurs cégeps ont investi énergie et temps dans l'application institutionnelle et pédagogique de ce concept. Mais le spécialiste de la question, M. Jacques Laliberté de l'Université de Sherbrooke, déclarait au DEVOIR qu'il faudrait 10 ans avant d'y parvenir ! C'était l'an passé. Et la sociologue Louise Corriveau écrivait la même année : « Les écrits et colloques sur la question se sont multipliés mais on n'y voit guère plus clair ».

■ Le réseau et le ministère n'ont pas encore résolu le problème de la qualité des études collégiales. Le ministre, M. Claude Ryan, a fait scandale, au printemps 1989, en déclarant que s'il signe les diplômes, « il ne dispose d'aucun moyen de vérification efficace de la qualité des apprentissages ». Mme Robillard n'en a toujours pas plus. Il y a un an à peine, elle déclarait qu'elle « ne pouvait toujours pas garantir à la population que les diplômes nationaux que nous décernons sont tous pleinement crédibles et, pour l'essentiel, comparables ».

Les cégeps et le ministère de l'Enseignement supérieur éprouvent une lenteur chronique, devenue structurelle, dans la gestion des dossiers de fond. On a mis 10 ans à réformer le programme de français pour conclure, en bout de piste, que l'opération était insatisfaisante. La réforme des programmes de sciences humaines déclarée urgente en 1978 n'a abouti qu'en 1991 ! Celle du programme des sciences a commencé en 1979 pour sombrer, l'an dernier aussi, dans un cafouillage total.

Les problèmes soulevés touchent, on le voit, les éléments fondamentaux du système collégial : a) le rapport entre la filière de formation générale et celle de la formation professionnelle ; b) les objectifs généraux et propres à la formation collégiale ; c) la valeur intrinsèque du DEC ; d) enfin la capacité interne du réseau à se réformer. Cela étant, que le gouvernement veuille tout mettre sur la table, y compris la formule même du cégep, il n'y a plus à s'étonner.

---

1 — Cette langue est savoureusement décrite par François Bernard Huyghe dans son ouvrage *La langue de coton*, chez Robert Laffont, 1991, 186 pages.

40
Source
Page 6

«D'une façon ou d'une autre, le citoyen va payer»

— Le président de la Fédération des cégeps

Régys CARON

Le gouvernement du Québec nage dans l'encre rouge et projette une réforme de l'enseignement supérieur. Il lui faudra bien prendre l'argent quelque part. «Le citoyen va payer d'une façon ou d'une autre», prévoit Yves Sanssoucy, président de la Fédération des cégeps.

«La question qu'il faut se poser c'est: sommes-nous encore assez riches pour payer des étudiants qui prennent cinq ans et demi au lieu de trois pour obtenir leur diplôme», pose Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ), affiliée à la CSN.

Tous l'affirment, les étudiants qui prolongent leur séjour au cégep imposent un coût élevé à la société. «Le cégep manque à sa mission de formation s'il ne développe pas la conscience sociale des étudiants en les faisant réfléchir aux coûts réels des services publics. Le cégep est gratuit mais il coûte 5000$ par année par étudiant», expose Louise Corriveau, auteur du livre «Les Cégeps question d'avenir».

L'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) prévoit manifester sur la Colline parlementaire, mardi prochain, pour prévenir le gouvernement Bourassa contre toute velléité d'imposer des frais de scolarité aux cégépiens. «Il faut maintenir l'accessibilité», estime la secrétaire générale de l'ANEQ, Mme Julie Gervais.

«Il faut prendre l'argent ailleurs que dans les poches des étudiants, suggère Yvon Mainn, du Conseil des collèges. Si vous imposez des frais de scolarité, il faut analyser l'impact social. Ces jeunes-là, c'est le meilleur investissement qu'on peut faire pour la société.»

Denis Choinière croit que le gouvernement Bourassa pourrait être tenté d'imposer des frais de scolarité aux étudiants retardataires, c'est-à-dire ceux qui dépassent le temps normalement requis pour compléter leurs études, si ce n'est à tous les étudiants.

Le seul fait de réduire le prolongement indu des études permettrait de réaliser des économies, observe Robert Bisaillon, du Conseil supérieur de l'Éducation.

Il y aurait des économies à faire aussi en «rationalisant les options», suggère Yves Sanssoucy, de la Fédération des cégeps. «Il n'est pas normal que l'électrotechnique soit offert dans 33 cégeps. Est-on capable de se payer ça. Il devra y avoir un arbitrage entre les cégeps pour redistribuer les options. Ça ne sera pas facile, mais c'est le prix à payer pour éviter les fermetures de cégeps», analyse M. Sanssoucy.

Julie Gervais, de l'ANEQ, et Denis Choinière, de la FNEEQ, proposent au gouvernement Bourassa de revoir la fiscalité des entreprises et des riches, pour aller chercher le financement nécessaire à la réforme des cégeps.

Les cégeps en chiffres

- 45 collèges publics appelés cégeps
- 25 collèges privés subventionnés
- 23 établissements privés non subventionnés
- 11 établissements publics offrant de l'enseignement collégial mais qui ne sont pas des cégeps (ex.: les instituts de technologies agricoles).
- 146 000 étudiants
- Budget de 1,2 milliard $
- 650 000 diplômés
- 10 000 professeurs
- Surplus accumulé de 30 millions

41 SOURCE LE JOURNAL DE QUÉBEC
LE 4 AVRIL 1992 Page 6

FIN DE LA RÉCRÉATION DANS LES 46 CÉGEPS!

Vingt-cinq ans après leur création, les cégeps n'ont pas relevé le défi de la réussite. Ils ne produisent pas suffisamment de diplômés, par rapport au nombre d'étudiants qu'ils accueillent. Le taux d'abandon est aussi élevé qu'au niveau secondaire, plus de 35%, et les étudiants prolongent indûment leurs études.

Les collèges d'enseignement général et professionnel souffrent de la mauvaise préparation et du manque de motivation de leurs étudiants. L'enseignement secondaire leur envoie des diplômés mal préparés. Les cégeps les accueillent sans discernement, causant ainsi une sorte «d'effet pervers» de politique d'accessibilité, constate le Conseil supérieur de l'Éducation.

L'équilibre reste à trouver entre la poursuite de l'excellence et la volonté de scolariser le plus de monde possible. «Pour relever le niveau de scolarisation, il faut être moins sélectifs, plaide M. Yvon Morin, président du conseil des collèges. Nous ne pouvons pas fermer la porte aux plus faibles. Il faut les encadrer.

«Avec la démocratisation de l'éducation, on a gagné sur le plan de l'accessibilité, mais pas sur le plan de la réussite, jette le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Robert Bisaillon. L'avenir des cégeps dépend de leur capacité à faire réussir plus d'étudiants.» «Il faut résister à la folie de la diplomation à tout prix», prévient le président de la Fédération des cégeps, M. Yves Sansoucy.

Complaisance

Le message est clair. Les cégeps doivent éviter d'être complaisants avec leur clientèle. Ils doivent être plus exigeants. Trop d'étudiants s'imaginent qu'ils peuvent obtenir leur Diplôme d'études collégiales (DEC) sans trop faire d'efforts. Il faut corriger le tir, prévient le CSE, réhabiliter la valeur du travail intellectuel et de l'effort.

«Une part significative de la population étudiante semble manifester un désintérêt et un désengagement certain à l'égard des études et de la recherche (...) Plusieurs (étudiants) en viennent à négliger, pour ne pas dire mépriser, l'effort intellectuel, le travail méthodique et l'application constante», écrit le Conseil supérieur de l'éducation, dans un avis remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard.

Régys Caron

Plus de 70% des étudiants des cégeps ont un emploi à temps partiel, ce qui les conduit souvent à négliger leurs études. «Ils veulent tout faire tout de suite, étudier, travailler et consommer, constate Robert Bisaillon du CSE. Les établissements n'ont pas à s'adapter à ça. C'est aux étudiants à satisfaire aux exigences du collège, pour obtenir leur diplôme.»

Les cégeps eux-mêmes, les écoles secondaires, sans oublier la famille, seraient tous ensemble les grands responsables du laxisme des étudiants. «Les établissements d'enseignement supérieur cultivent eux-mêmes (...) cette sous-culture du résultats obtenu sans efforts, déplore le CSE.

Les étudiants n'ont jamais appris à bûcher et devant la première difficulté et ils abandonnent leurs cours», écrit Louise Corriveau, professeure au cégep Édouard-Montpetit, dans son livre intitulé «Les cégeps question d'avenir».

Tout n'est pas noir

«Nous avons tout de même formé 650 000 diplômés, depuis 25 ans. Nous avons près de 150 000 étudiants, présentement, sur nos campus», tout n'est pas noir, nuance Yves Sansoucy. «Il y a du dynamisme et de la créativité dans nos cégeps. Il faut éviter d'avoir un discours de vieux avec les jeunes», ajoute Yvon Morin, du Conseil des collèges.

«86% des étudiants se trouvent un emploi, à la sortie des cégeps. Le taux de chômage n'est que de 6%, chez les diplômés des collèges», souligne Denis Chouinard, président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ).

Le débat sur la réforme de l'enseignement supérieur risque fort de ressembler à celui entourant le décrochage au secondaire. On parle de redonner à l'éducation ses lettres de noblesse, et on demande au gouvernement de mettre l'argent nécessaire pour financer sa réforme. L'éducation, c'est un investissement, diront les gens des cégeps à la ministre Robillard. Autant de requêtes adressées à son collègue Michel Pagé.

42

Source: LE JOURNAL DE QUÉBEC 7 AVRIL 1992 Page 7 6

L'État veut des diplômés «capables de penser»

Après la santé, l'éducation, deuxième priorité de l'État. A son tour, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science vient de sonner l'heure de la réforme pour tout l'enseignement supérieur, et particulièrement pour les cégeps. L'objectif est de se donner des «diplômés capables de penser» et de prendre le virage de la mondialisation des marchés.

Les cégeps survivront à cette remise en question, affirment à l'unisson les dirigeants du réseau. La ministre Lucienne Robillard a pourtant prévenu que tout est sur la table. Le Conseil supérieur de l'Éducation, le Conseil des Collèges, la Fédération des Cégeps, les enseignants, même les étudiants, tous ont leur petite idée quant au diagnostic et quant aux solutions.

La société a changé, le marché du travail aussi. Il faut s'adapter, «actualiser» le modèle d'enseignement conçu en 1967. Déjà à l'œuvre depuis des mois, les penseurs de l'enseignement collégial parlent de redéfinir ce qu'ils appellent la formation générale, de façon à «produire» des diplômés ayant une meilleure culture générale, «une meilleure connaissance du monde, une meilleure capacité de jugement sur les questions d'éthique», souhaite Yvon Morin, président du Conseil des collèges.

On songe à introduire de nouvelles «thématiques» dans les grilles de cours. Des exemples: connaissance des institutions gouvernementales, des grands mécanismes économiques, des notions de culture et l'enseignement des langues, suggère Yvon Morin. «Les cégeps n'auront pas le choix de fêter leurs 25 ans autrement qu'au grand jour d'un questionnement public qui les dépasse assurément, mais qui les vise», a déclaré la ministre Robillard à l'Assemblée nationale, le 25 mars.

Photo Archives PC

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard.

Le «grand questionnement» aura lieu l'automne prochain. Il s'agira d'une commission parlementaire, à laquelle seront conviés tous ceux qui voudront proposer des pistes de solutions à Mme la ministre. Cette remise en question suscite des craintes, surtout chez les étudiants, qui pressentent une volonté d'imposer des frais de scolarité. La Loi sur les cégeps prescrit présentement la gratuité pour les étudiants à temps plein.

L'enseignement professionnel

Québec veut «arrimer» l'enseignement professionnel à ses politiques de développement économique. «Comme premier critère d'embauche, les chefs d'entreprises souhaitent avoir des diplômés capables de bien s'exprimer en français, tant par écrit qu'oralement, c'est un sondage du Conseil du patronat (auprès de ses membres) qui le dit», souligne Yves Sansoucy, président de la Fédération des cégeps.

On songe aussi à faciliter le retour sur les bancs de l'école, par des programmes d'alternance études-travail et en «multipliant les occasions de stages. Il faut s'adapter, ça c'est clair», ajoute M. Sansoucy.

43

Source: LE JOURNAL DE QUÉBEC

LE MARDI 1992 Page 7

7

La révision de l'enseignement supérieur inquiète les étudiants

Isabelle Paré

D'AVIS qu'un débat sans paramètres est à l'image d'un match sans arbitre, l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) presse le ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Lucienne Robillard, d'afficher ses couleurs avant d'entamer sa commission parlementaire sur l'avenir des cégeps.

Inquiète du débat « sans limites » que prône Mme Robillard sur le réseau collégial, l'ANEEQ croit à tout le moins que le ministre doit présenter des propositions claires et délimitées.

« Il est un peu impensable d'arriver en commission parlementaire sans intentions précises. Oui, on pense qu'il y a anguille sous roche, même s'il est vrai qu'il est grand temps, après 25 ans, qu'on regarde l'ensemble du système d'éducation », a défendu hier Mme Julie Gervais, présidente de l'ANEEQ, qui rassemble une vingtaine d'associations étudiantes et environ 100 000 étudiants.

Plus encore, l'ANEEQ craint que toute cette opération qui a bon ton ne serve d'outil au gouvernement pour légitimer des intentions de rationaliser les coûts du collégial. Et l'ANEEQ, comme la CEQ et la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), craint que cette occasion ne soit qu'un moyen de ramener sur le tapis l'épineuse question des frais de scolarité au cégep.

D'ailleurs, estime Mme Gervais, il n'a été question que de coûts pour l'instant et l'on s'attend que les administrateurs des cégeps relancent l'idée de faire payer les étudiants. « Mme Robillard nous a promis que des frais de scolarité au cégep ne seraient jamais imposés sans un débat de société. Cette commission, n'est-ce pas le débat dont parlait Mme Robillard ? », a-t-elle soulevé.

De son côté, M. Denis Chouinère, président de la FNEEQ (CSN), juge inquiétant le fait que le débat démarre de la même manière que celui amorcé sur la réforme de la santé. « Au début, on a parlé de réforme, de placer le citoyen au coeur du système, pour en arriver au financement. Ça nous inquiète de voir que ce débat prenne la même tournure », a-t-il fait valoir.

D'ores et déjà, le réseau collégial est au bord de l'asphyxie, plaide l'ANEEQ. Bien que des crédits supplémentaires de fonctionnement de 3,1 %, aient été accordés au réseau collégial l'an prochain par le Conseil du Trésor, la population étudiante s'est accrue au même moment de 3,4 %. « En bout de ligne, ça fait moins d'argent pour chaque étudiant. Les classes sont de plus en plus nombreuses et les livres des bibliothèques de plus en plus vieux », insiste Mme Gervais.

De son côté, M. Raymond Johnston, vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec, fait valoir que le gouvernement ne peut plus se permettre d'avoir une vision à court terme en continuant à sabrer dans l'éducation. « Il y a un intérêt fiscal certain à ce que les étudiants poursuivent leurs études. Un décrocheur coûte beaucoup plus cher à la société qu'un jeune instruit », a-t-il défendu.

Pour protester contre les restrictions qui menacent le budget de l'éducation, l'ANEEQ tiendra une manifestation demain sur les Plaines d'Abraham à Québec, où l'on compte accueillir quelques centaines d'étudiants. Cette première sortie pourrait être le prélude à un automne qu'on prévoit déjà mouvementé, affirme le représentant de la FNEEQ.

« Pour nous, ça va être un automne 'chaud'. Car les gens veulent vraiment s'impliquer, et surtout faire connaître leurs positions sur d'autres points que le financement. Ce qu'on ne veut pas, c'est que l'orientation donnée au débat par Québec, nous fasse encore passer pour des conservateurs qui ne veulent que conserver les acquis. »

44
Source LE DEVOIR 93-003
LE 6 AVRIL 1992 Page 4 1

L'ANEEQ craint l'imposition de frais de scolarité au collégial

MARIO GILBERT
de la Presse Canadienne

Québec — L'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ) craint que les jeux ne soient déjà faits avant même que la commission parlementaire sur l'enseignement collégial n'amorce ses travaux, l'automne prochain.

L'ANEEQ craint que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, n'ait déjà fait son lit quant à l'imposition de frais de scolarité au collégial, et que la commission parlementaire ne serve qu'à légitimer ce choix.

« Cette commission parlementaire ne doit pas servir à imposer des frais de scolarité au cégep », a expliqué hier, en conférence de presse, Mme Julie Gervais, secrétaire général de l'ANEEQ, qui regroupe 18 associations étudiantes collégiales et deux associations sectorielles universitaires. L'organisme représente environ 100 000 étudiants.

« Le ministre Robillard avait déclaré qu'à court ou moyen terme, il n'était pas question d'imposer des frais de scolarité au collégial, a indiqué Mme Gervais. Et qu'avant d'aller de ce côté, il faudrait amorcer un débat de société sur l'éducation. S'agirait-il de cette commission parlementaire ? Si oui, la menace est réelle. »

L'ANEEQ organise d'ailleurs mardi après-midi, à Québec, une manifestation pour marquer son mécontentement et exiger du gouvernement qu'il fasse du droit à l'éducation une priorité nationale.

L'ANEEQ ne s'oppose pas en principe même d'une commission parlementaire sur l'éducation au niveau collégial, 30 ans après le rapport Parent (qui avait mené à la création des cégeps). Mais l'association refuse que ces assises ne servent qu'à justifier l'imposition de frais de scolarité ou des compressions « qui nuiront à la qualité de l'éducation ».

Selon les chiffres avancés par l'ANEEQ — et obtenus auprès du ministère —, les budgets dévolus l'an prochain à l'enseignement collégial n'augmenteront que de 3,1 pour cent, alors que la clientèle devrait augmenter de 3,4 pour cent. L'association propose que le gouvernement revoie son régime fiscal de façon à pouvoir augmenter les budgets dévolus à l'éducation sans devoir en retirer aux autres secteurs.

L'ANEEQ déplore aussi que la ministre Robillard n'ait pas encadré davantage les travaux de la commission parlementaire, en déposant par exemple un énoncé de politique sur lequel les intéressés auraient pu se prononcer. « La ministre Robillard prétend que tout est sur la table. Ce n'est pas vrai, a dit Mme Gervais, puisqu'il manque un élément fondamental : les propositions du gouvernement. »

Mme Gervais était accompagné hier du vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec, Raymond Johnston, et du président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN), Denis Choinière, qui appuient la démarche de l'ANEEQ. Mais les autres associations étudiantes brillaient par leur absence, un signe que les relations entre elles sont toujours aussi tièdes.

« Nos positions fondamentales sont un peu divergentes, a indiqué Mme Gervais. Ils ont refusé de participer mais notre invitation (à la manifestation) s'adresse à tous les étudiants. »

45

LA PRESSE
LE 6 AVRIL 1992 Page A7
92-0003
2

La réforme du cours collégial

Les étudiants croient que les jeux sont faits

MONTRÉAL (PC) — L'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ) craint que les jeux ne soient déjà faits avant même que la commission parlementaire sur l'enseignement collégial n'amorce ses travaux, à l'automne prochain.

L'ANEEQ craint que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, n'ait déjà fait son lit quant à l'imposition de frais de scolarité au collégial, et que la commission parlementaire ne serve qu'à légitimer ce choix.

« Cette commission parlementaire ne doit pas servir à imposer des frais de scolarité au cégep », a expliqué hier, en conférence de presse, Mme Julie Gervais, secrétaire général de l'ANEEQ, qui regroupe 18 associations étudiantes collégiales et deux associations sectorielles universitaires - représentant environ 100 000 étudiants.

L'ANEEQ organise d'ailleurs demain après-midi, à Québec, une manifestation pour marquer son mécontentement. « La ministre Robillard avait déclaré qu'à court ou moyen terme, il n'était pas question d'imposer des frais de scolarité au collégial, a indiqué Mme Gervais. »

Des budgets anémiques

L'ANEEQ ne s'oppose pas au principe même d'une commission parlementaire sur l'éducation au niveau collégial, « 30 ans après le rapport Parent » (qui avait mené à la création des cégeps). Mais l'association refuse que ces assises ne servent qu'à justifier l'imposition de frais de scolarité.

Selon les chiffres avancés par l'ANEEQ - et obtenus auprès du ministère -, les budgets dévolus l'an prochain à l'enseignement collégial n'augmenteront que de 3,1 %, alors que la clientèle devrait augmenter de 3,4 %. L'association propose que le gouvernement revoie son régime fiscal pour pouvoir augmenter les budgets dévolus à l'éducation sans devoir en retirer aux autres secteurs.

Mme Gervais était accompagné hier du vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec, Raymond Johnston, et du président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN), Denis Choinière, qui appuient la démarche de l'ANEEQ.

46
Source LE SOLEIL
LE 6 AVRIL 1992 Page A3
92-093
3

Enseignement collégial: préoccupation de l'ANEEQ

Mario GILBERT

Montréal (PC) — L'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ) craint que les jeux ne soient déjà faits avant même que la commission parlementaire sur l'enseignement collégial n'amorce ses travaux, à l'automne.

L'ANEEQ craint que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, n'ait déjà fait son lit quant à l'imposition de frais de scolarité au collégial, et que la commission parlementaire ne serve qu'à légitimer ce choix.

«Cette commission parlementaire ne doit pas servir à imposer des frais de scolarité au cégep», a expliqué hier, en conférence de presse, Mme Julie Gervais, secrétaire générale de l'ANEEQ, qui regroupe 18 associations étudiantes collégiales et deux associations sectorielles universitaires - représentant environ 100 000 étudiants.

«Le ministre Robillard avait déclaré qu'à court ou moyen terme, il n'était pas question d'imposer des frais de scolarité au collégial, a indiqué Mme Gervais. Et qu'avant d'aller de ce côté, il faudrait amorcer un débat de société sur l'éducation. S'agirait-il de cette commission parlementaire? Si oui, la menace est réelle.»

L'ANEEQ organise d'ailleurs mardi après-midi, à Québec, une manifestation pour marquer son mécontentement et exiger du gouvernement qu'il fasse du droit à l'éducation une priorité nationale.

Hasard du calendrier: les étudiants français organisent le même jour une manifestation semblable à Paris. Les deux associations liront de chaque côté de l'Atlantique un message de solidarité de leurs «cousins».

Des budgets anémiques

L'ANEEQ ne s'oppose pas au principe même d'une commission parlementaire sur l'éducation au niveau collégial, «30 ans après le rapport Parent» (qui avait mené à la création des cégeps).

Mais l'association refuse que ces assises ne servent qu'à justifier l'imposition de frais de scolarité ou des coupures «qui nuiront à la qualité de l'éducation».

Selon les chiffres avancés par l'ANEEQ - et obtenus auprès du ministère -, les budgets dévolus l'an prochain à l'enseignement collégial n'augmenteront que de 3,1%, alors que la clientèle devrait augmenter de 3,4%. L'association propose que le gouvernement revoie son régime fiscal pour pouvoir augmenter les budgets dévolus à l'éducation sans devoir en retirer aux autres secteurs.

47

UTCO LE JOURNAL DE QUÉBEC 92 023
LE 6 AVRIL 1992 Page 16 4

D O S S I E R

LES 25 ANS DES CÉGEPS, DES SOUVENIRS RÉVÉLATEURS (1ère partie)

En 1967, à la première année d'implantation des cégeps, une douzaine d'institutions ouvrent le bal en « garantissant à tous les élèves la gratuité et l'accessibilité aux études collégiales », et ce, selon les recommandations de la Commission Parent (1961-1963) : « Tout était beau, c'était l'année de l'Expo... » comme le dit la chanson du groupe Beau Dommage. Nous avons pensé jouer sur la corde nostalgique en demandant à des profs du début de se souvenir... du bon vieux temps. Sans aucune prétention historique. Uniquement pour suggérer le climat euphorique des premières années. Lisez attentivement vos confrères — et vos rares consoeurs —; dans ces souvenirs évoqués spontanément, ils nous proposent peut-être des pistes pour l'avenir des cégeps.

Un rapide coup d'oeil sur la chronologie de l'époque nous apprend qu'il y avait bien d'autres événements que l'*Expo* du maire Drapeau pour défrayer les manchettes des quotidiens. En voici quelques-uns, histoire de bien « contextualiser » les témoignages que nous avons recueillis auprès des profs qui étaient là, à l'origine. Histoire aussi de vérifier comment l'actualité (et même les souvenirs des profs) de 1967 semble rebondir sur celle de 1992... encore une fois.

En 1967...

Mise en service des centrales **Manic 1 et 2** et première hausse des tarifs de l'électricité depuis 1944; début d'une grave invasion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette; Jacques Godbout publie ***Salut Galarneau***, et Gérald Godin ***Les Cantouques***; en juillet, Charles de Gaulle, président de la République française, s'écrie du balcon de l'Hôtel de Ville de Montréal : « Vive le Québec libre », le député libéral de la circonscription Laurier, René Lévesque, propose une indépendance assortie d'une étroite association, surtout en matière économique, avec le reste du Canada, il quitte le Parti Libéral qui refuse de discuter son manifeste et fonde le Mouvement Souveraineté-Association; tenue à Montréal des États généraux du Canada français, qui se concluent par un rejet catégorique du fédéralisme canadien et une orientation vers l'indépendance du Québec; la commission Laurendeau-Dunton recommande de déclarer le français langue officielle aux parlements du Canada, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, dans l'administration gouvernementale et les tribunaux fédéraux; tenue d'une conférence inter-provinciale sur la constitution (sic); le gouvernement Pearson adopte l'*Ô Canada* comme hymne national canadien; intégration des forces armées du Canada; aux États-Unis, tenue du festival pop de Monterey qui dure trois jours et attire 500 000 jeunes, émeutes raciales à Newark et Détroit, troisième guerre israélo-arabe ou Guerre des six jours; Ernesto Che Guevara, révolutionnaire d'origine cubaine, est tué en Bolivie; des tonnes d'herbicides défoliants (dont une grande quantité fabriquée au Canada) sont déversés sur le Viêt-nam par l'armée américaine; le superpétrolier Torrey Canyon se brise sur les récifs au large de l'Angleterre et cause la première grande marée noire, etc.; ...un prof anonyme tout juste sorti de l'université prépare timidement son premier plan de cours pour enseigner dans un cégep de l'an un (dir. ***Chronologie du Québec***, Jean Provencher, Boréal, 1991).

D'autres souvenirs de profs sur les débuts des cégeps seront publiés dans nos deux prochains numéros.

Comité information, FAC

Paul Drapeau, Psychologie, Héritage

Le cégep était plus petit qu'aujourd'hui. Au début on était six profs, tous dans le même bureau. C'était un climat familial. Sans doute le climat que vivent aujourd'hui les enseignantes et les enseignants du campus des îles. J'enseignais à 60 élèves lors de ma première année. Je suis tombé en amour avec l'enseignement dès ma première année au collège Héritage, dans un très joli pavillon construit à l'échelle humaine. Nous étions toujours ensemble, élèves et profs. C'étaient des années merveilleuses. J'ai encore de très bons rapports avec les élèves et les autres profs mais ce ne sont plus les mêmes. J'ai vieilli comme tout le monde. Nous sommes plus nombreux aujourd'hui et nous nous connaissons moins. Depuis 1983, le syndicat s'est transformé, lui aussi. Les profs sont moins solidaires, plus individualistes. Je n'ai que de bons souvenirs de mes premières années de cégep.

Germain Deoust, Génie mécanique, Valleyfield

Nous étions trois profs en Fabrication mécanique pour donner 27 cours différents, c'était du sport. À ce moment-là, le prof jouissait d'un certain prestige. Aujourd'hui, il est perçu comme un mal nécessaire. Maintenant, le nouveau prof arrive comme un chien dans un jeu de quilles. À l'époque, on l'accueillait pendant deux jours, on lui fournissait du papier, des crayons, etc. Tout s'est bureaucratisé depuis. Notre département a bien changé lui aussi. Il occupe maintenant tout le sous-sol du collège alors qu'au début des années 70, il en occupait le tiers. Il compte neuf profs et c'est l'un des départements les plus actifs du collège. On s'occupe de tout, on fait même le cahier des charges. On a fait progresser l'enseignement technique dans la région, et ce, en partant de très loin. Tout cela avec notre expérience du milieu du travail et le feu sacré des premières années. Si l'on pense aux premières années, on se rend compte du chemin parcouru.

Guy Collin, Éducation physique, IMQ

C'était l'euphorie partout, une véritable course contre la montre. J'étais, à ce moment-là, coordonnateur du département d'éducation physique, on embauchait en moyenne quatre profs par année. Le travail ne manquait pas, on travaillait facilement entre 60 et 70 heures par semaine. On jouissait de beaucoup d'autonomie et d'une excellente direction qui nous appuyait dans nos démarches. On nous donnait un cadre et on fonctionnait à l'intérieur de celui-ci avec beaucoup de souplesse. Nous avions à imposer la réputation de l'éducation physique. Les élèves étaient plus dynamiques, moins amorphes qu'aujourd'hui. C'était stimulant de les voir exiger des choses. Aujourd'hui chacun fait sa petite routine. À ce moment-là, on implantait des activités parascolaires variées. Les fonds étaient disponibles si on savait défendre nos projets. C'était beaucoup plus difficile mais très stimulant. De très belles années.

→

Roger Sarrasin, Arts visuels, Jonquière

C'étaient des années d'expérimentation, tout était possible même si les équipements étaient rudimentaires. En 1967, j'enseignais en histoire et avec trois autres profs — sans s'en apercevoir — on a donné un travail aux élèves (4 fois 4 groupes de 40) qui a littéralement vidé les rayons de la section histoire de la bibliothèque. Celle-ci a été fermée pendant deux jours pour qu'on trouve une solution. Toutes les méthodes d'enseignement avaient droit de cité. Un semestre, c'étaient des cours magistraux, l'autre du team teaching ou des ateliers. On formait des comités pour tout et pour rien. À Jonquière, pendant les occupations étudiantes de 68-69, les étudiants avaient formé un comité pour démêler les idéologies. Même les profs y participaient. Le frère Untel, qui dirigeait la DGEC au départ, s'était fait expulser du cegep par les profs avec le slogan « dialoguer c'est se faire fourrer ». Le directeur du collège — le père Arguin devenu recteur de l'UQAC par la suite — avait interdit à un prof d'enseigner avec un veston de cuir parce qu'il jugeait cette tenue vestimentaire provocatrice... La première question que les étudiants nous posaient en début d'année c'était : « Monsieur, on vous dit tu ou vous? » C'étaient des années folles mais exaltantes.

Maurice Boisclair, Mathématiques, Lionel-Groulx

Sur le plan social, la création des cegeps a été une mutation porteuse d'espoir axée sur la gratuité scolaire et la démocratisation de l'enseignement. On pouvait difficilement ne pas partager un tel projet éducatif surtout si on avait connu le caractère élitiste des collèges classiques. Mais en même temps, il fallait tout inventer. Les nouveaux programmes nous arrivaient par la poste : un stimulant de plus pour un prof de sciences. Le cours classique mettait l'accent sur les humanités avant tout, les sciences et les techniques n'y avaient pas leur véritable place. À Lionel-Groulx le passage s'est fait entièrement du général au général avant que la filière professionnelle ne soit créée quelques années plus tard, le secteur professionnel. Avec l'arrivée des cegeps, les élèves se sont davantage responsabilisés face à leur apprentissage. Ils étaient un peu plus âgés et ils avaient une pensée sociale plus développée que les élèves d'aujourd'hui. Les nombreuses et longues occupations étudiantes — particulièrement à Lionel-Groulx — ont débouché sur notre vision de la pédagogie. C'était une époque marquante et formatrice.

Richard Lévesque, Français, Rivière-du-Loup

C'était une belle aventure. À l'origine du projet, il n'y avait qu'un seul cegep. Tous travaillaient ensemble dans la même direction. La plupart des cadres étaient des anciens profs, ils avaient un souci de la pédagogie plus développé qu'aujourd'hui. On sentait la solidarité, la bonne humeur, la satisfaction. De 1971 à 1973 j'ai œuvré comme cadre au service d'information. On publiait alors un journal interne, *L'Antenne* qui accordait une place à toutes les instances du cegep, le syndicat avait sa chronique régulière. Les gens étaient solidaires à cette époque. Aujourd'hui il y a deux cegeps, celui des élèves, des profs et du personnel de soutien et l'autre, celui des administrateurs, des organismes affiliés, etc. Les uns et les autres s'ignorent superbement dans un climat qui frôle le mépris et l'indifférence. L'information ne circule plus : à l'extérieur, on ne sait rien sur l'opération quotidienne. Ce qui sort dans les médias, c'est l'exceptionnel, pas l'enseignement proprement dit. Personnellement, j'aimerais avoir plus de contacts avec toutes les instances du collège, avec le cegep profond si l'on veut. Il faudrait que le cegep redevienne un seul organisme, comme au début, à l'époque où tout le monde travaillait pour le même projet.

Gilles Marcotte, Chimie, Sorel-Tracy

L'intégration des cours professionnels ou techniques au général a vraiment fait l'originalité des cegeps. Dans les écoles techniques, l'élève en sortait comme un produit fini. Au cégep, il était en transition. Deux groupes et deux visions de l'éducation se confrontaient à l'époque. Les profs qui arrivaient des écoles techniques ont dû modifier leur approche du tout au tout. Sorel était un campus régional du cegep de Saint-Hyacinthe. Les élèves étaient plus vieux qu'aujourd'hui, certains pouvaient passer quelques années au cégep — je me souviens d'un élève en particulier qui est resté neuf ans sans qu'on s'en formalise trop. C'était l'époque du « peace and love », tout était beau, tout était parfait. Parfois on assistait à des phénomènes bizarres. À un moment, un prof de philo avait donné des anti-cours sur le toit du cegep. On n'a jamais réussi à retrouver son plan de cours. En faisons-nous à ce moment-là? J'en doute. Le poète Paul Chamberland avait mis sur pied une « Fabrique d'écriture » au cégep de Sorel et il écrivait tous les mots avec des « k comme Kébec. C'était spécial. C'était une époque expérimentale dans tous les sens du terme. On s'est rangé depuis. Les élèves sont plus artistes et les profs, plus vieux... pensent à leur régime de retraite.

Beverly Preston, Langue et literature, Dawson

Dans les années 70, enseigner au collège Dawson signifiait avant tout la liberté. Dans le département de Langue et literature, on enseignait d'abord les choses qui nous intéressaient. Assis en rond sur le plancher, élèves et enseignants partageaient le même enthousiasme et la même fièvre pour les idées nouvelles. Dans le collège, les élèves circulaient à travers les corridors et à l'entrée des salles de cours – il n'existait pas alors de salle de rencontre pour les élèves – discutaient, fumaient, riaient et s'exprimaient de toutes les façons possibles. La vie communautaire était plus partagée qu'aujourd'hui. Maintenant, les élèves sont plus individualistes, plus conservateurs. Le contexte économique difficile et la pénurie d'emplois (il y a beaucoup de profs non permanents à Dawson qui vivent maintenant des problèmes que nous n'avons jamais vécus) ont créé une atmosphère beaucoup plus sobre, sérieuse. Évidemment, nous sommes aussi plus âgés et notre perception du monde étudiant a bien changé.

Robert Paquet, Histoire, Rosemont

Il fallait partir à zéro, former un département, embaucher de nouveaux profs, définir les contenus de cours, etc. C'était un projet très emballant parce qu'on travaillait maintenant sur du solide. Avant 1967, j'enseignais dans un collège classique de filles — l'Institut cardinal Léger — dirigé par une communauté de religieuses. Le nombre d'élèves diminuait à chaque année, c'était une situation précaire pour les enseignants. La création du cégep nous a permis de voir l'avenir avec plus d'optimisme et de partager les objectifs de la démocratisation de l'enseignement post-secondaire. Au départ nous n'avions pas de bibliothèque, nos étudiantes et étudiants — parce que les collèges sont devenus mixtes — devaient se servir de celle des pères Eudistes tout près. Plus tard, on a converti la chapelle en bibliothèque. Les religieuses habitaient toujours dans l'aile de l'ancienne École normale. Si on circulait le soir dans les corridors, on pouvait en apercevoir en robe de nuit. Je me souviens des contestations étudiantes en 1970, pour obtenir de meilleurs équipements et services. C'était une époque très vivante, très animée. Le nombre d'élèves et de profs a augmenté, il a fallu apprendre à travailler ensemble. Le climat de travail a changé complètement. Pour ceux, comme moi, qui ont enseigné dans un collège classique, le changement fut vraiment radical.

Béatrice Gaudreault, Psychologie, Rimouski

Lorsque je commence à enseigner en septembre 1967, il n'y avait pas beaucoup de femmes, nous étions six enseignantes sur une cinquantaine de profs, présentement, nous sommes plus nombreuses aujourd'hui. Je me souviens très bien des relations fraternelles — pour ne pas dire familiales — qui existaient entre les divers partenaires du collège. Un exemple parmi tant d'autres : au début de l'année, le DSP présentait chacun des profs aux nouveaux enseignants. On organisait des rencontres avec les responsables de chacun des services. La convivialité régnait plus qu'aujourd'hui. Les groupes étaient plus considérables. À cet effet, je me souviens d'avoir enseigné en psycho à un groupe de 64 élèves et à un autre de 53. À Rimouski, beaucoup d'élèves provenaient de l'ancien pensionnat, ils étaient habitués à vivre littéralement dans le cégep. De façon générale, la vie collective du cégep à ses débuts était plus chaleureuse. Tout le monde se parlait et travaillait ensemble.

Jean Sirois, Français, Abitibi-Témiscamingue

On a vécu une révolution culturelle à la fin des années 60, en Abitibi comme ailleurs. L'atmosphère était enthousiaste, pétante. Le projet à l'origine des cégeps — la démocratisation de l'enseignement collégial — était stimulant pour tous ceux et celles qui y travaillaient. On ouvrait les portes à tous ceux qui voulaient étudier après le secondaire, on enseignait plus pour une minorité comme dans les collèges classiques. Les fonds étaient disponibles selon les besoins, il s'agissait de formuler nos demandes et de revendiquer. Les élèves, les administrateurs et les profs se faisaient chacun à leur manière. Je me souviens d'avoir été invité à Québec — à la DGEC dirigée alors par le frère Desbiens — avec d'autres profs de français pour préparer les contenus de cours. Pendant trois ou quatre jours on a travaillé en complète coordination. On était convaincu de construire un niveau d'étude original et unique. Je crois qu'on a réussi notre projet de rendre l'éducation collégiale plus ouverte à toutes les classes de la société. Il n'y a aucune comparaison à faire entre les collèges classiques et les cegeps. Ces derniers sont demeurés fidèles à l'image du début. Ils ont provoqué une véritable révolution culturelle en imposant des valeurs nouvelles et une autre vision de l'éducation.

Gilles Denis
Technique d'analyse d'entretien, Gaspé

À cette époque, nous étions davantage considérés comme des professionnels, nous étions respectés par le milieu et par les élèves. Notre image a changé depuis. Notre salaire aussi a changé. On gagnait de 7 à 8 000 $ par année, mais à ce moment-là c'était beaucoup d'argent. Les élèves venaient au cégep pour étudier. Aujourd'hui, ils viennent parce qu'ils reçoivent des bourses. Sur le plan matériel, on était vraiment démuni, du moins dans le secteur où j'enseignais — l'équipement moderne devenu en 1964. Technique d'analyse d'entretien. On devait partager des aérants et des machines avec le secondaire. On partait vraiment de zéro dans le domaine professionnel. Les autres qui donnaient l'enseignement collégial avant les cegeps n'y connaissaient rien. On avait beaucoup de retard à rattraper. Il fallait trouver des fonds pour tout monter à neuf. Les tentatives étaient épiques, mais personne ne se plaignait.

Roger Letendre, Philosophie, André-Laurendeau

Bien des choses ont changé avec l'arrivée des cegeps. Les élèves sont plus jeunes et on a abaissé le niveau des exigences scolaires. En philo, les éléments traditionnels du contenu de cours — comme la logique, la cosmologie — ont sauté pour mieux répondre aux exigences de la société en changement. À partir de 1972-1973, des éléments davantage reliés à la réalité québécoise s'y sont ajoutés. L'unité des départements s'est développée depuis l'origine, et les profs se parlaient davantage. On voyait évoluer les cours d'un semestre à l'autre, c'était intéressant. Toutefois, en philo, j'ai un souvenir amer des luttes de classes entre les profs marxistes et nobistes qui divisaient le département. Les marxistes débarquaient de l'UQAM et les autres des autres universités. Tous les cegeps ont connu ces divisions destructrices — impossibles aujourd'hui — qui appartiennent désormais à la petite histoire. Certains contenus de cours devaient suivre la ligne du parti. Les temps ont bien changé. Les élèves sont plus ouverts aujourd'hui mais à ce moment-là ils ont tout de même mené des grèves épiques sur les prêts et bourses. Au cegep André-Laurendeau, nous avons vécu des progrès constants jusqu'en 1980. Puis, le compromis entre les profs à diplôme avec les nombreux changements de personnel. Trop de MEQ du niveau se sont retrouvés chez nous, amputant certains départements de très bons éléments. L'unité des départements ne sera jamais la même que celle des premières années.

PROGRAMME

SCIENCES HUMAINES, UNE RÉFORME BIEN ENGAGÉE

Comité information, FAC

La réforme de Sciences humaines qui s'est mise en branle en septembre 1991 a comme principal objectif « la révision de l'ensemble des cours dispensés au collégial, dans le but d'en réduire le nombre de façon à mieux répondre aux besoins de formation fondamentale des élèves et de rationaliser les enseignements dans ce secteur d'études ». La concentration comprend 16 cours dont 4 cours obligatoires en histoire, psychologie, économique et une discipline en Sciences humaines au choix des collèges. De plus, 2 nouveaux cours s'ajoutent au programme : méthodologie des Sciences humaines et méthodes quantitatives.

Nous avons fait une vérification auprès de 10 collèges affiliés à la FAC pour entreprendre une première évaluation de cette réforme qui vient de vivre la première session. Le but étant de vérifier, entre autres, qu'assume les nouvelles responsabilités pédagogiques de ce programme, si le vécu des disciplines a été modifié, quelles sommes ont y a investies et quel bilan provisoire doit-on en faire ?

Les réponses spontanées des différents coordonnateurs contactés tendent nous indiquer que la réforme est bien entreprise qu'en répondant aux attentes des enseignants et des enseignants.

LA 4e DISCIPLINE

Des dix collèges avec lesquels on a communiqué, cinq ont choisi la sociologie, deux la géographie, deux les sciences politiques (dont un en « team teaching » soit André-Laurendeau) et le dernier (Dawson) a laissé le choix aux élèves. De façon générale, ce choix s'est fait sans trop de heurts et en consultation avec les disciplines intéressées. Dans le cas des deux collèges qui, comme de la réforme, majoritairement composée de profs, sur le processus décisionnel.

LES COURS DE MÉTHODE

Qui assume les cours de méthodes quantitatives à la première session ? Deux ont été entièrement assumés par maths, six autres conjointement par maths et les autres disciplines du département de Sciences humaines et les deux autres par sociologie, psychologie et économie. Pour le cours de méthodologie des Sciences humaines, une partie seulement des coûts ont déjà fait leur choix mais la majorité le donne aux diverses disciplines du département.

MODIFICATION DU VÉCU

Il y a peu ou pas de contacts n'ont pas vécu de chocs majeurs entre les départements. On semble s'entendre à bonne priorité aux MED, les cours de profs mis en place restaient entendus pour ne pas avoir de pénalité sur la tâche (par exemple à Rimouski où un prof de chimie dirigeait le comité). Des départements, soit histoire, psycho, géographie ou sociologie ont fait des gains, surtout dans les cegeps où il y a une hausse de clientèle (par exemple à Lionel-Groulx). Pour certains cegeps (par exemple à Valleyfield) chaque pondre a été assuré par un département. D'autres (par exemple à Abitibi-Témiscamingue) ont insisté pour conserver l'identité de chaque département malgré la nécessité de concertation entre les disciplines. Dans quelques cegeps (par exemple à Sorel-Tracy), les administrations ont procédé sans doute un peu rapidement, mais en règle générale, les profs ont été consultés sur la distribution des nouveaux cours.

Performa dans certains cas (par exemple à Lionel-Groulx) les disciplines ont bénéficié d'un dégrèvement de trois heures pour le perfectionnement, certains ont profité de petits budgets de recyclage à partir de programmes de perfectionnement ministériels, d'autres sont partiellement libérés pour écrire des manuels spécialisés.

BILAN PROVISOIRE

L'ensemble des coordonnateurs se sont montrés satisfaits (même très satisfaits dans certains cas) des débuts d'implantation du nouveau programme. Les profs ont le sentiment de mener la réforme en travaillant en comité local et de prendre les décisions qui les concernent malgré la rigueur des

BUDGET D'IMPLANTATION

Quelques collèges nous ont avoué avoir reçu des budgets d'implantation pour aménager des laboratoires informatiques nécessaires aux nouveaux cours de méthodologie. À André-Laurendeau on avait déjà un lab de Sciences humaines depuis 1989, à Rimouski on a reçu 97 000 $ répartis sur deux ans — ce qui est nettement insuffisant nous a-t-on dit — à Rivière-du-Loup les vieux ordinateurs d'arts visuels ont été transférés en sociologie, à Lionel-Groulx on a investi environ 70 000 $ dans de nouveaux laboratoires, à Dawson on a transformé deux salles de cours en laboratoire et en salle de travail pour les élèves. Ailleurs, il existait déjà des locaux adéquats mais les fonds manquent pour se procurer l'équipement informatique approprié. Souvent on peut à peine se payer les logiciels.

Pour ce qui est de la formation et du recyclage des enseignantes et des enseignants qui assument les nouveaux cours, la suite les initiatives restent souvent locales et dépendent toujours de la disponibilité des programmes existants et des profs et des départements mobilisés dans cette réforme.

Dans la plupart des cegeps, des cours sur mesure de méthodologie ont été développés avec l'aide de budgets alloués. Des profs de diverses disciplines communiquent entre eux, font des échanges pédagogiques et pour la première fois, étudient même en commun de leur plan de cours. Ils bouvent le travail en équipe ou en coopération départementale stimulant. Dans l'ensemble ils sont satisfaits de la collaboration des directions pédagogiques locales. La tâche est plus lourde mais plus diversifiée par le fait de travailler en collaboration. Le team teaching des cours sont préparés, donnés et évalués ensemble) pratiqué à André-Laurendeau va peut être se pratiquer ailleurs (à Valleyfield, à Rimouski, etc.). Même en plus prudents (ex. Dawson) admettent que la réforme s'enclenche en douceur sans trop de problèmes majeurs. Bref, les profs en Sciences humaines découvrent les avantages du travail interdisciplinaire. Tout n'est pas encore radieux sous le ciel de la réforme attendue depuis 1978 : Les cours de méthodologie, par exemple, seraient sans doute plus efficace si les profs pouvaient obtenir dans chaque collège les équipements nécessaires. La même remarque s'applique au perfectionnement qui souffre de certaines lacunes ponctuelles.

Le programme revisé de Sciences humaines au collégial [illegible] 1987 DGEC

51 Facteur février mars 1992 | 11 | 6

TELBEC / Message: 070126 Syndicalisme Education
FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES
ENSEIGNANTS DU QUEBEC (FNEEQ-CSN)

Attention: chroniqueurs syndicaux,
chroniqueurs de l'éducation

Que la Ministre dise clairement ses intentions !, dit la FNEEQ

Le 10 mars 1992 - La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), qui représente les professeures de 31 cégeps et de 6 collèges privés, ainsi que les chargé-es de cours de 6 universités, s'inquiète des informations contradictoires qui circulent au sujet de l'enseignement supérieur. En effet, on pouvait lire, ce matin, dans les médias, que le président du Conseil supérieur de l'Education estime avoir reçu le mandat de se prononcer sur l'existence même des cégeps; par ailleurs, toujours selon les mêmes sources, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, rétorquait que l'intention du ministère n'était pas de faire disparaître les cégeps de la carte de l'éducation au Québec. "Nous avons rencontré la Ministre Robillard au mois de janvier dernier, a déclaré Denis Choinière, président de la FNEEQ. Pourtant, c'est par les médias que nous apprenons qu'en haut lieu, on questionne la pertinence de l'existence des cégeps ! La Ministre aurait-elle adopté la rumeur et le ballon d'essai comme mode de gouvernement?"

La chose est d'autant plus troublante que le mandat confié au Conseil supérieur de l'Education vient court-circuiter le travail du Conseil des collèges qui, après une année d'études et de consultation, rendra public à la mi-mai son rapport sur les collèges de l'an 2000 !

Selon la FNEEQ, il est ironique qu'au Québec, on mette en doute la pertinence des cégeps, alors que d'autres pays, et même l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), en reconnaissent l'originalité et l'efficacité dans la hausse de scolarisation de la population québécoise. "Nous sommes convaincus que la population québécoise ne partage pas l'avis de la Ministre selon laquelle l'accessibilité serait atteinte, alors que tous les experts affirment qu'une formation d'au moins 13 ans de scolarité - donc une scolarité de cégep - sera nécessaire d'ici l'an 2000, a repris M. Choinière. Voilà pourquoi nous réclamons que Mme Robillard soumette le sujet au débat public avant toute décision qui affecterait l'existence des cégeps à court ou moyen terme".

Tout en admettant que des modifications ou des ajustements sont requis après 25 ans d'existence des institutions d'enseignement supérieur, la FNEEQ doute qu'une réforme des structures réglera le problème. Est-ce en mettant en doute la pertinence des cours de formation générale au cégep, les cours de philosophie ou d'éducation physique, par exemple, que la qualité de la formation sera assurée ? , se demande la fédération. Ou encore, en réduisant la durée des diplômes selon les programmes, pour contrer le fait que les études prennent trop de temps ?

La FNEEQ, qui représente la majorité de celles et ceux qui sont au coeur des institutions d'enseignement supérieur (universités et cégeps), et qui a participé à la consultation du Conseil des collèges, réitère sa demande - déjà vieille de quatre ans ! - d'un débat public et réclame publiquement aujourd'hui d'être entendue par le Conseil supérieur de l'Education. "Nous verrons si, pour les décideurs politiques, le partenariat a toujours un sens !" a conclu Denis Choinière.

Pour information: Denis Choinière, président, 598-2244
Lyne Boyer, vice-présidente, 598-2306

-30- Date: 92/03/10 Heure: 15:51:26 Lignes: 65 070119
NNNN

TELBEC / Message: 071186 Éducation
FEDERATION AUTONOME DU COLLEGIAL (FAC)

Entre l'évaluation et la réévaluation... des collèges

Dans son édition du mardi 10 mars, LE DEVOIR fait état d'une demande formelle, adressée au Conseil supérieur de l'éducation par Mme Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, pour évaluer sur de nouvelles bases "nos choix concernant la structure initiale de notre enseignement supérieur" ou de "réactualiser les grands objectifs du rapport Parent". Demande que le président du Conseil aurait confirmée tout en précisant que son organisme devra clairement se prononcer sur la "pertinence de maintenir la structure actuelle des cégeps".

Qu'on réfléchisse à l'occasion du 25e anniversaire des cégeps sur la mission fondamentale qui leur avait été confiée, à savoir l'accès pour le plus grand nombre à une formation professionnelle et générale de qualité, qu'on s'interroge sur leur adéquation à répondre aux besoins de clientèles de plus en plus diversifiées, c'est normal. Qu'on confie, enfin, au Conseil supérieur de l'éducation cette importante recherche devrait nous rassurer sur la qualité du rapport final.

Mais ce que la Fédération autonome du collégial craint et déplore tout à la fois, c'est au départ, l'absence de consultation des enseignantes et enseignants concernés au premier titre par tout ce qui s'appelle reforme de l'enseignement supérieur.

Le président de la Fédération des cégeps, M. Yves Sansoucy, ne déclare-t-il pas (LE DEVOIR 11 Mars) qu'un comité conjoint du ministère et de la Fédération travaille déjà à réviser la structure actuelle du diplôme d'études collégiales?

Tout se passe comme si avant même que la réflexion ne s'engage certaines conclusions, dont quelques-unes intéressantes, étaient déjà tirées, tant sur la structure de certains DEC professionnels "très rigides" qu'il faut "réajuster, assouplir", que sur "le DEC général transitoire" qu'il faut imposer, pour contrer le haut taux d'échecs et d'abandons.

Au fond, nous dit-on, ce cegep qu'on est en train d'évaluer (enseignement, apprentissages, performances et bientôt, personnel enseignant), réevaluons-le. Entre les deux mots, il n'y a qu'un petit espace que le MESS appuyé de la Fédération des cegeps s'est bien empressé de franchir.

De même, on ne peut passer sous silence le ton généralement alarmiste des déclarations; mais s'agissant des cégeps, il semble que sans ça on en peut pas! Que dire, en effet, des expressions "formuler des nouveaux choix concernant la structure initiale de notre enseignement supérieur", ou "pertinence de maintenir la structure actuelle des cégeps" ou encore "l'intention du ministère n'était pas de faire disparaître les cégeps de la carte de l'éducation au Québec"? Dans ce dernier cas, on ne peut qu'apprécier tout l'effet stylistique de la phrase négative et se dire qu'il lui manque un "mais"!

10

Quoi qu'il en soit, placés devant la décision ministérielle, nous sommes assez loin de nous "regrouper autour d'un discours commun, capable de nourrir une nouvelle convergence dans l'action éducative des uns et des autres" (L. Robillard, 25 septembre 1991).

Comme nous sommes assez éloignés de cette condition au renouvellement du contrat social entre la profession enseignante et la société que formulait le Conseil supérieur en novembre de la même année et qui portait sur "la volonté commune de prendre certains tournants sociétaux et scolaires : ... le choix de société qui consiste à abandonner les modèles centralisés et bureaucratiques pour se tourner vers la participation et la responsabilisation des intervenants locaux, doit être clairement et concrètement affirmé.... les enseignantes et enseignants doivent témoigner de leur volonté d'exercer une autonomie responsable..., de participer...".

Enfin, ce qui ne manque pas d'ajouter à notre inquiétude, c'est que ce débat s'amorce... dans les journaux, au moment où le gouvernement signifie aux organisations syndicales qu'il n'a nullement l'intention de négocier avec elles leur convention collective mais de les proroger de deux ans.

Les enseignantes et les enseignants de l'ordre collégial ont beaucoup à dire sur la qualité de l'éducation et sur son corollaire, un corps enseignant de qualité. Et, comme leur professionnalisme les met en lien avec les attentes de la société, ils et elles auraient beaucoup à apporter dans ces discussions sur la "réévaluation" des cégeps pour peu qu'on daigne les entendre.

Réévaluer au sens de revaloriser!

Michel Duffy,
président
11 mars 1992
Tél. : (514) 848-9977

-30- Date: 92/03/11 Heure: 18:24:16 Lignes: 84 071172
NNNN

92-150 11

Fédération des cégeps

communiqué de presse
Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263

Telbec Code 01
Publication immédiate

La Fédération des cégeps :
Réévaluer les cégeps, oui, pour les rendre encore plus performants

Montréal, le 10 mars 1992 — «La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, veut doter le Québec d'un système d'enseignement supérieur encore plus performant, apte à relever les grands défis de l'avenir. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre le mandat qu'elle a donné au Conseil supérieur de l'éducation. Il ne s'agit nullement de remettre en question l'existence des cégeps, mais plutôt de s'interroger, après 25 ans d'existence, sur la façon dont ils doivent évoluer pour répondre aux besoins nouveaux de la société québécoise.»

C'est ainsi que M. Yves Sanssouci, président de la Fédération des cégeps, a commenté un article publié ce matin par le journal *Le Devoir* et intitulé : «Québec envisage de réévaluer les cégeps». Dans cet article, on évoque le fait que le Conseil supérieur de l'éducation, chargé par la ministre de «réactualiser les grands objectifs fixés dans le Rapport Parent», pourrait aller «jusqu'à remettre en question l'existence même des cégeps.»

«Il est tout à fait normal et même très sain, a ajouté M. Sanssouci, qu'un gouvernement se soucie d'un secteur aussi vital que l'enseignement supérieur, et qu'il se pose des questions fondamentales à son sujet. C'est ce que nous faisons nous-mêmes à la Fédération des cégeps. Et nous pensons que des changements doivent être effectués pour que les cégeps puissent répondre adéquatement aux besoins de leurs clientèles de plus en plus diverses.

«Il est vital, entre autres, que les cégeps puissent participer à la définition, à la révision et à l'évaluation de leurs programmes d'enseignement — un processus entièrement sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et la Science (M.E.S.S.). La seule façon de s'assurer que ces programmes répondent véritablement aux besoins, c'est de travailler avec les établissements. Voilà un changement fondamental et nécessaire. C'est ce que nous réclamons depuis plusieurs années.»

M. Sanssouci est fort conscient, par ailleurs, de la nécessité de s'interroger sur la structure du diplôme d'études collégiales (D.E.C.) actuel et sur la formation technique collégiale dans son ensemble. «Ce n'est pas pour rien, a-t-il dit, qu'un comité conjoint Fédération des cégeps-M.E.S.S. travaille actuellement sur ces questions-là. Nous savons que, dans le domaine technique, nous n'avons pas atteint les objectifs fixés par le Rapport Parent. Et nous cherchons comment y arriver.

92-153
12

«Nous travaillons activement, de la même façon, sur le dossier de la réussite scolaire, que nous voulons favoriser et augmenter. Je voudrais tout de même rappeler, a ajouté M. Sanssouci, qu'il est abusif de dire que «seulement» 60 p. cent des étudiants du collégial obtiennent leur diplôme. C'est la moyenne de tous les pays de l'O.C.D.E. Il est normal que nous souhaitions la dépasser. Mais reconnaissons quand même que nos résultats dans ce domaine sont loin d'être déshonorants.»

Un examen approfondi

S'il y a lieu après 25 ans d'existence, de se poser certaines questions par rapport à la structure des diplômes émis par les cégeps, il faut aussi se demander pourquoi l'État a choisi de bureaucratiser l'enseignement collégial et de centraliser certains processus, contrairement à ce que prônait le Rapport Parent publié en 1964. Cette façon de faire a largement contribué à alourdir les révisions de programmes. Elle a également eu pour conséquence l'élaboration de programmes qui ne tiennent pas assez compte des besoins d'une clientèle précise dans une région donnée.

Pour le président de la Fédération des cégeps, un examen approfondi de l'enseignement supérieur, comme semble le souhaiter Mme Lucienne Robillard, doit aussi porter sur les objectifs respectifs de chacun des réseaux — le secondaire, le collégial et l'universitaire — afin d'en arriver à une meilleure harmonisation et d'éviter ainsi tous les chevauchements. En ce qui a trait à la formation professionnelle, comme plusieurs organismes l'ont déjà mentionné : il faut que les champs d'intervention de chacun soient clairement définis. M. Sanssouci pense qu'il y a là un élément important qui doit guider toute réflexion sérieuse sur l'éducation.

La participation des établissements

Enfin, le président de la Fédération souhaite que les établissements d'enseignement participent pleinement à cette réflexion sur l'enseignement collégial. «Il est bien intéressant de voir que plusieurs organismes conseils de la ministre se préoccupent du collégial. Mais si on veut que leurs recommandations tiennent compte des véritables besoins et qu'elles se basent sur une analyse de la réalité, il faut absolument y associer ceux et celles qui travaillent sur le terrain, qui chaque jour sont en contact avec les étudiants et les étudiantes. Et c'est dans les établissements qu'on les retrouve.»

— 30 —

Source : Francine Forget
Responsable des communications